

N° 373

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 juin 1975.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1) à la suite de la mission effectuée du 11 au 24 mars 1975 sur l'état des relations économiques et financières avec l'Irak, l'Iran et l'Inde.

Par MM. Gustave HÉON et Bernard CHOCHOY,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Pierre Prost, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, René Monory, Mlles Odette Pagani, Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

SOMMAIRE

	Pages
Préambule	3
Programme de la mission	5
I. — L'IRAK	9
1. <i>La situation économique</i>	10
2. <i>La situation financière</i>	11
3. <i>Le commerce extérieur</i>	11
4. <i>Les relations franco-irakiennes</i>	12
a) <i>Les contrats en cours</i>	13
b) <i>Les relations pétrolières</i>	14
c) <i>Les relations culturelles</i>	15
Conclusions	16
Annexes	17
II. — L'IRAN	25
1. <i>La situation économique</i>	26
a) <i>Le pétrole et le gaz</i>	26
b) <i>La révision du V^e Plan</i>	27
c) <i>Le commerce extérieur</i>	28
2. <i>Les échanges économiques franco-iraniens</i>	30
a) <i>Les importations françaises</i>	30
b) <i>Les exportations françaises</i>	30
c) <i>Les projets franco-iraniens</i>	31
3. <i>Les relations culturelles franco-iraniennes</i>	33
Conclusions	34
Annexes	37
III. — L'INDE	44
1. <i>La situation économique</i>	45
2. <i>Le commerce franco-indien</i>	48
3. <i>L'aide financière française</i>	48
4. <i>La coopération industrielle et technique</i>	49
5. <i>Les relations culturelles et scientifiques</i>	49
Conclusions	51
Annexes	53

Quelques observations particulières du Rapporteur spécial du budget des Affaires étrangères	60
--	----

Mesdames, Messieurs,

Le pont des
morts est
nécessaire
à la marche
des vivants. »

RENAN.

Jamais sans doute au cours de l'histoire, un groupe de nations n'a vu croître si rapidement ses moyens de développement comme le voient actuellement les pays producteurs de pétrole. La brutale augmentation du prix des hydrocarbures a permis à plusieurs de ces pays d'engager un processus spécifique de métamorphose de leurs structures économiques. Nous voudrions surtout souligner qu'*après des empires anciens engloutis, puis après des siècles, sinon des millénaires de stagnation, brusquement tout se transforme et la civilisation moderne s'implante avec son machinisme perfectionné, sa technique et ses réalisations spectaculaires, annonçant des temps nouveaux.*

D'autre part, les relations économiques que certains de ces pays ont nouées avec la France ont été à la pointe de l'actualité au cours de ces derniers mois.

Dans ces conditions, votre Commission des Finances a obtenu du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée de se rendre en Irak et en Iran pour y étudier le développement des accords de coopération avec notre pays, notamment sur le plan industriel, économique et technique.

Cette mission s'est également rendue à New Delhi, où, au cours d'un très bref séjour, elle s'est informée de l'état présent de l'économie indienne et des relations avec la France.

La délégation de votre Commission des Finances, par suite de deux déflections, dues à d'impérieuses raisons de santé, à la veille même du départ, a été composée de :

M. Gustave Héon, sénateur de l'Eure, Rapporteur spécial du budget des Affaires étrangères, Président,

M. Bernard Chochoy, sénateur du Pas-de-Calais, ancien Ministre.

Elle était accompagnée de M. Pierre Vallois, administrateur des services du Sénat, secrétaire de la Commission des Finances.

Le présent rapport déposé dans les conditions prévues par l'article 21 du Règlement de notre assemblée retrace l'essentiel des informations que nous avons recueillies, de nos observations et de nos réflexions.

Notre souci dominant étant, compte tenu de la mutation profonde que connaissent les pays que nous avons visités, d'actualiser les renseignements économiques disponibles et d'en tirer des conclusions précises, il nous a, en conséquence, paru superflu de consacrer dans le présent rapport de longs développements géographiques, historiques ou constitutionnels, qu'au surplus on peut retrouver dans les excellents rapports de missions parlementaires qui se sont, il y a plusieurs années, rendues dans cette partie du monde. Aussi nous limiterons-nous, en la matière, aux notions essentielles nécessaires à l'intelligence de la situation actuelle.

Nous souhaitons, dans ce préambule, exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'excellence de cette mission. Nos remerciements chaleureux s'adressent à ceux qui, sur place, ont facilité notre mission : ambassadeurs, conseillers commerciaux, autorités économiques et politiques des pays visités, et, à Paris, aux ambassades étrangères ainsi qu'aux services de nos ministères qui ont prêté un concours actif à la préparation de notre déplacement.

PROGRAMME DE MISSION

Mardi 11 mars 1975 :

- 9 h 40 : Départ de l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle
pour Téhéran (Iran).
- 20 h 35 : Arrivée à Téhéran.

Mercredi 12 mars :

Séances de travail à l'Ambassade de France avec
Son Excellence M. Robert de Souza et ses collabo-
rateurs.

Déjeuner à l'Ambassade de France.

Réunions avec les représentants des compagnies
pétrolières Elf Erap et CFP.

Jeudi 13 mars :

le matin : Visite de la ville : le Golestan; les bijoux de la
couronne;

l'après-midi : Vol Téhéran-Ispahan.

Vendredi 14 mars :

Vol Ispahan-Chiraz.

Samedi 15 mars :

Vol Chiraz-Abadan. Entretiens au siège de la
raffinerie d'Abadan.

Dimanche 16 mars :

Entretiens avec le gouverneur d'Abadan.

Visite de la raffinerie, de l'Institut de technologie
et des installations sociales. Départ pour Téhéran.

Lundi 17 mars :

- le matin :* Départ de Téhéran pour Delhi (Inde).
13 h 35 : Arrivée à Delhi en provenance de Téhéran.
17 h : Entretiens au ministère des Affaires étrangères avec M. Trivedi, directeur des Affaires politiques.

Mardi 18 mars :

- 9 h : Visite de Delhi.
11 h : Visite du Parlement : la délégation assiste à une séance de la Chambre du Peuple (Lok Sabha), puis de la Chambre des Etats (Rajya Sabha).
15 h : Entretien au ministère des Finances, Département des Affaires économiques, avec M. Kaul, Secrétaire général, et ses collaborateurs.
16 h 30 : Visite à M. B. D. Jatti, Vice-président de l'Inde, Président de la Chambre des Etats.
17 h : Visite à M. Gurdial Singh Dhillon, Président de la Chambre du Peuple.
18 h : Entretien avec M. Plattard, Conseiller commercial.
20 h 30 : Dîner à l'Ambassade de France en Inde, offert par M. Jurgensen, Ambassadeur.

Mercredi 19 mars :

- le matin :* Vol Delhi-Beyrouth (Liban).
Déjeuner offert à la résidence par Son Excellence M. Fontaine, ambassadeur de France au Liban.
le soir : Vol Beyrouth-Bagdad (Irak).
Accueil à l'aéroport de Bagdad par Son Excellence M. Pierre Cerles, ambassadeur de France, entouré de ses collaborateurs et par M. le Docteur Kaddouri, ancien ministre de l'Economie, chef du Département économique du Conseil de commandement de la Révolution.

Jeudi 20 mars :

- 9 h 15 : Au Palais présidentiel, signature du Livre d'or.
- 9 h 30 : Entretiens avec le Dr Kaddouri, ancien ministre de l'Economie et chef du Département économique du Conseil de commandement de la Révolution.
- 10 h : Entretien à l'Ambassade de France avec Son Excellence M. Cerles et ses collaborateurs.
- 11 h : Assistance au colloque franco-irakien sur l'aménagement urbain, en présence de Son Excellence Abdul Sattar Taher Charif, ministre des Municipalités.
- 11 h 30 : Visite à S E M. Al Obeidi, sous-secrétaire d'Etat à l'Economie.
- 13 h 30 : Déjeuner offert par le Dr Kaddouri.
- 15 h 30 : Visite du musée archéologique.
- 21 h : Dîner offert par le Ministre des Municipalités.

Vendredi 21 mars :

Visite de Babylone.

Samedi 22 mars :

- 9 h 30 : Entretien avec Son Excellence Dr Saadi Ibrahim, ministre des Finances.
- 11 h : Visite au Dr Fawzi Al Kaissi, gouverneur de la Banque centrale.
- 12 h 30 : Visite à M. Junaid Al Takriti, vice-président à l'Organisation d'Etat pour le développement agricole.
- 13 h 30 : Visite à Son Excellence M. Abdul Sattar Taher Charif, ministre des Municipalités, et M. Hamza Al Bamili, secrétaire d'Etat.

l'après-midi :

- 20 h 30 : Dîner offert à la Résidence par Son Excellence M. Cerles, ambassadeur.

Dimanche 23 mars :

- 9 h 30 : Entretiens avec M. Al Hmdani, secrétaire général du Comité pour la poursuite des accords économiques et les affaires pétrolières.
- 11 h : Visite du centre culturel.
- 16 h 30 : Réunion de travail à l'Ambassade de France avec M. Pierre Cerles et ses collaborateurs.

Lundi 24 mars :

- Départ de Bagdad pour Paris.
Au départ, la délégation est saluée par Son Excellence M. Pierre Cerles, ambassadeur, ses collaborateurs et M. le Dr Kaddouri, ancien ministre de l'économie chef du Département économique du Conseil de commandement de la Révolution.
- 19 h 20 : Arrivée à Paris-Orly Sud.

I. — L'IRAK

L'Irak, héritier de la Mésopotamie, ou « pays des deux fleuves », le Tigre et l'Euphrate, fut, dès la plus haute antiquité, le siège de grands empires (assyrien et babylonien), qui témoignèrent d'une brillante civilisation, tant au point de vue architectural que scientifique.

Ce pays subit au cours des âges la domination des Perses, des Grecs, des Parthes, puis il fut conquis par les Arabes au VII^e siècle, qui fondèrent Bagdad, capitale du khalifat abasside ; il subit ensuite les dominations seldjoukide, mongole et ottomane, cette dernière jusqu'à la Première Guerre mondiale.

L'Irak est formé artificiellement par la fusion de provinces méridionales de l'Empire ottoman : les trois vilayets de Bagdad, Bassora et Mossoul furent placés en 1920 sous la tutelle de la Grande-Bretagne.

Après son indépendance, en 1932, l'Irak est resté sous l'influence de la Grande-Bretagne qui mit en place la monarchie hachémite, de 1951 à 1958. La révolution du 14 juillet 1958 instaura un régime de junte militaire, au sein duquel d'âpres rivalités ne tardèrent pas à se manifester. Un autre coup d'Etat, en juillet 1968, a porté au pouvoir le premier gouvernement de parti Baas, tenant d'un socialisme révolutionnaire, ayant pour objectif *la création d'un pouvoir fort avec des structures étatiques stables.*

En application de la constitution de 1970, les institutions politiques sont placées sous le contrôle d'une émanation du parti Baas, *le Conseil de commandement de la révolution.*

Le problème kurde pesait d'un poids très lourd dans la politique irakienne et influait sur la politique extérieure. Il a évolué pendant notre séjour dans ce pays et nos interlocuteurs irakiens ont tenu à nous faire part de leur désir, grâce à des mesures économiques et politiques, de ne plus voir les combats se renouveler.

Des difficultés de tous ordres, tant intérieures qu'extérieures, n'avaient pas permis jusqu'alors aux dirigeants irakiens de se consacrer à une saine gestion des affaires : il s'en était suivi un certain marasme économique dû à la stagnation du pouvoir d'achat et à la pénurie de biens de consommation. Mais, des mesures importantes récentes ont permis d'élever le niveau de vie des citoyens, de donner la priorité à des projets d'investissement et de procéder à des réformes économiques.

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'Irak est une des nations du Moyen-Orient qui, compte tenu de l'importance de sa population (11 millions d'habitants), de ses ressources naturelles et de sa superficie, présente *les meilleures perspectives de développement*. Des pays arabes du Proche-Orient, l'Irak est le seul qui dispose à la fois *de la terre, des eaux, du pétrole et des hommes*. Pourtant, le revenu par tête n'était encore en 1972 que de 400 dollars, malgré des ressources pétrolières considérables. Maintenant que l'Irak s'est assuré la maîtrise de son pétrole, son économie, grâce à la volonté forcenée de ses dirigeants, est placée devant un *avenir prometteur*. Les recettes pétrolières, qui ont été multipliées par cinq et ont été en 1974 de l'ordre de 6 milliards de dollars, fournissent à l'Irak les moyens nécessaires à l'intensification de l'effort de développement agricole et industriel.

a) L'agriculture.

Bien qu'intervenant pour une part importante (20 %) dans la formation du Produit national brut, l'agriculture constitue cependant un frein pour le développement du pays, compte tenu de sa *faible productivité*. Aussi le Gouvernement, actuellement conduit à recourir à l'importation de produits alimentaires, a attribué la priorité au développement agricole pour le plan 1970-1975. L'effort porte essentiellement sur la construction de barrages, la réalisation de périmètres d'irrigation et le développement de fermes d'élevage. La France pourrait contribuer à la mise en œuvre de certains projets.

b) Les hydrocarbures.

Les réserves de pétrole prouvées, qui sont de l'ordre de 5 milliards de tonnes, font de l'Irak un des grands pays producteurs du Moyen-Orient. Cependant, en raison des conflits entre le gouvernement irakien et l'Irak Petroleum Company, jusqu'en 1972 la production n'avait pas atteint des résultats comparables à ceux des autres pays du Moyen-Orient. Après la nationalisation de l'I. P. C. en juin 1972, trois sociétés assurent la production irakienne :

L'Iraqi National Oil Company (I. N. O. C.) qui a produit une quinzaine de millions de tonnes en 1974.

L'Iraqi Company for Oil Operations (I. C. O. O.) qui a réalisé une production de soixante millions de tonnes en 1974, dont 14 reviennent à la Compagnie française des pétroles (C. F. P.), en application d'un accord décennal signé avec le Gouvernement.

— la Basrah Petroleum Company (B. P. C.), au sein de laquelle l'I.N.O.C. (Iraqi National Oil Company) est associée à la B.P. (British Petroleum) et à la C. F. P. (Compagnie française des Pétroles) et dont la production est de l'ordre de 40 millions de tonnes en 1974.

La capacité de production pourrait atteindre 175 millions de tonnes en 1975 et la mise en exploitation de gisements découverts par l'E. R. A. P. contribuera à une nouvelle augmentation de la production en 1976.

Concernant *le gaz*, l'Irak dispose d'une production et de réserves importantes : les réserves connues sont estimées à 6,6 milliards de m³.

c) **L'Industrie.**

Le secteur industriel est *encore peu développé*. Cependant, les activités basées sur le pétrole se développent, et les principaux projets à l'étude nécessitent des investissements importants. Parmi les grands projets figurent des complexes pétro-chimiques, des raffineries, une usine sidérurgique, des usines de liquéfaction du gaz.

2. LA SITUATION FINANCIÈRE

Les recettes d'origine pétrolières sont estimées à 1.800 millions de dinars, soit près de 30 milliards de francs. Le budget ordinaire a vu les recettes pétrolières multipliées par 2,6 de 1973 à 1974, et le budget d'investissement par 10. Ce dernier budget est d'ailleurs presque intégralement financé par les recettes pétrolières.

Pour résoudre les problèmes posés par le quadruplement en un an du budget d'investissement, les décisions les plus importantes ont été confiées par le Conseil de Commandement de la Révolution à un « *Follow-up Committee* ». Nous avons pu nous entretenir au cours de notre séjour à Bagdad avec M. Adnan Hmdani, Secrétaire général de ce comité.

3. LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Les autorités irakiennes contrôlent étroitement le commerce extérieur, dont les structures sont presque entièrement étatisées. Ces structures permettent au Gouvernement de moduler les importations en fonction des besoins de l'économie.

Les importations proviennent essentiellement des pays industrialisés : la France a réalisé en ce domaine une progression remarquable puisque, placée au 25^e rang en 1963, elle occupe le second en 1973, puis après un nouveau bond en avant, *le premier en 1974, dépassant l'U.R.S.S.*

Les exportations non pétrolières (dattes, ciment, peaux) ne représentent que 1 % en valeur des exportations totales, qui sont constituées essentiellement par les hydrocarbures. Les achats de pétrole sont effectués surtout par les pays de la Communauté Economique Européenne, principalement par la France et l'Italie.

Dans le passé c'était essentiellement avec les pays de l'Est que l'Irak avait conclu des accords de coopération industrielle. Compte tenu des perspectives d'augmentation de la production irakienne, et de la crise de l'énergie, de nombreuses délégations étrangères tentent d'améliorer leur pénétration sur le marché irakien, et la concurrence est très vive.

4. LES RELATIONS FRANCO-IRAKIENNES

Depuis 1963 notamment, le gouvernement irakien a montré des dispositions favorables à la France compte tenu de son effort de rapprochement avec le monde arabe : Bagdad y trouve un contrepoids à ses liens avec l'U.R.S.S. *Les excellentes dispositions du Gouvernement irakien à l'égard de la France se sont concrétisées au cours de visites officielles dont les principales étapes ont été les suivantes :*

Juin 1973 :

Venue à Paris de M. Saddam Hussein, Vice-Président du Conseil de Commandement de la Révolution.

Novembre 1973 :

Réunion de la Commission mixte franco-irakienne.

Décembre 1973 :

Voyage en Irak de M. Charbonnel, alors Ministre du Développement Industriel et Scientifique. Mission de la Chambre de Commerce franco-arabe.

Février 1974 :

Voyage en Irak de M. Michel Jobert, alors Ministre des Affaires étrangères.

Mars 1974 :

Accord de coopération économique et technique (échanges de lettres sur l'assistance technique et les crédits).

30 novembre - 2 décembre 1974 :

Voyage de M. Chirac, Premier Ministre sur invitation officielle de M. Saddam Hussein, Vice-Président du Conseil du Commandement de la Révolution (M. Bernard Destremeau, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Norbert Segard, alors Secrétaire d'État au Commerce extérieur et M. Hugues de l'Estoile, Directeur général de l'Industrie, accompagnaient le Premier Ministre français).

Mars 1975 :

M. Norbert Segard, Ministre du Commerce extérieur, préside à Bagdad une mission d'industriels français.

Votre délégation, au cours de son séjour, a eu des contacts officiels nombreux et fructueux avec les responsables des principaux secteurs économiques. Qu'ils trouvent ici l'expression renouvelée de notre gratitude pour la chaleur de leur accueil.

Ces différentes visites ont, sur le plan économique, permis aux Irakiens de confirmer leur volonté de développer leurs relations, et de mettre au point un certain nombre de questions :

a) Les contrats en cours.

L'Irak est devenu en 1974 le plus important client de nos entreprises au Proche-Orient : les contrats civils conclus au cours de cette année s'élèvent à 2.610 millions de francs. Les différentes affaires se présentent sous des perspectives favorables et évoluent dans l'ensemble de façon satisfaisante. Certaines en sont au stade final des négociations.

Les principales affaires intéressant notre économie sont l'hôpital militaire de Bagdad, le complexe pétrochimique de Basrah, des perspectives de coopération en matière informatique et en matière de télécommunications, le système de télévision SECAM, la construction d'une usine d'électrolyse de l'alumine, la réalisation d'un chantier naval, des projets agricoles et d'irrigation, des chaînes de montage d'automobiles et de camions, enfin une coopération dans le domaine militaire.

Nos interlocuteurs ont vivement insisté sur l'intérêt qu'ils marquaient pour les réacteurs de la filière uranium naturel-graphite-gaz et la fourniture de réacteurs nucléaires. Une mission du C.E.A. s'est rendue en Irak en janvier dernier ; un projet d'accord est à l'étude.

b) Les relations pétrolières.

L'Irak est un de nos principaux partenaires pétroliers : *il est notre deuxième fournisseur de brut*, à raison de 15 millions de tonnes pour l'année en cours, soit 13 % de notre approvisionnement total. Ce contingent est couvert à raison de 60 % par des groupes français, et 40 % par des filiales de sociétés internationales.

Nos compagnies, la C. F. P. et l'E. R. A. P. y ont des intérêts importants :

La C. F. P. détient des droits correspondant à un tiers de ses ressources propres.

L'E. R. A. P., intervenant pour le compte de l'I. N. O. C. en vertu d'un contrat de service, signé en février 1968., a découvert trois petits gisements d'huile (Abu Ghirab, Buzurgan et Jabal Faughi) et la structure gazéifère de Siba, encore mal définie. L'exploitation des champs d'huile devrait commencer en 1976 au rythme de 6 à 8 MT/an pour atteindre 15 MT/an en 1978.

Dans le secteur parapétrolier, l'Institut Français du Pétrole et ses filiales B. E. I. C. I. P. et T. E. C. H. N. I. P. sont en relations suivies avec l'I.N.O.C. et les divers organismes pétroliers irakiens. Le B.E.I.C.I.P., qui a contribué à la mise en place de l'Institut Irakien du Pétrole, s'est vu confier l'étude technique ainsi que la préparation de l'appel d'offres pour la réalisation du complexe pétrochimique de Basrah.

Il s'agit d'une affaire d'envergure, représentant des investissements de l'ordre de 3,5 milliards de francs. (2 milliards de matériels, licences et prestations de services en provenance de l'extérieur et 1,5 milliard de fournitures et prestations locales.)

L'Irak constitue un important champ d'action de notre politique de coopération :

— Les relations pétrolières franco-irakiennes sont couvertes par un accord intergouvernemental conclu le 18 juin 1972, peu après la nationalisation de l'I.P.C. revêtant donc par là même une signification évidente.

— Nous avons un intérêt majeur au maintien et au développement éventuel de notre implantation pétrolière en Irak, si l'on considère que c'est, après l'Arabie Séoudite, le pays du Moyen-Orient qui offre de ce point de vue les plus vastes possibilités de développement. Ses réserves sans doute sous-estimées et en tout cas sous-exploitées pendant la dernière décennie, lui permettront de tripler, voire de quadrupler sa

production au cours des dix prochaines années et de figurer parmi les deux ou trois principaux exportateurs de la région. La production pétrolière de l'Irak (95 MT en 1973) est modeste au regard de ses réserves estimées à 5 milliards de tonnes, mais probablement plus importantes : le conflit opposant, à partir de 1961, le Gouvernement irakien aux compagnies pétrolières occidentales avait provoqué une limitation de l'exploration et de la production.

L'Irak représente donc pour notre pays un partenaire pétrolier important. Le traitement privilégié réservé à nos compagnies s'inscrit dans le cadre de la coopération entre les deux pays, qui découle des options politiques prises par les autorités irakiennes.

c) Les relations culturelles.

L'Irak fournit un *exemple caractéristique de l'interaction de nos moyens extérieurs* : en liaison avec le développement de notre action économique, notre action culturelle connaît un nouveau départ. Elle est encore restreinte, aussi est-il primordial de dégager des moyens culturels d'envergure, pour développer la connaissance de notre langue et de nos techniques. Mais nos services culturels sont dotés de moyens insuffisants, qu'il serait nécessaire d'accroître pour que la position acquise sur le plan économique puisse être affermie. Or, faute de personnel qualifié, les moyens financiers attribués ne peuvent être utilisés et les locaux dont dispose le centre culturel sont inadéquats.

CONCLUSIONS

Il est émouvant de retrouver en Irak la trace du passé, le présent cherchant ses sources plusieurs millénaires en arrière. Mais les Irakiens souffrent du déséquilibre entre la gloire antique et la situation misérable actuelle. Cependant, la civilisation venue du fond des âges s'ouvre au monde moderne.

La France occupe actuellement dans les relations économiques de ce pays une position exceptionnelle et la *coopération franco-irakienne peut être donnée comme exemple de bonnes relations entre pays développés et pays en voie de développement.*

Le volume des contrats obtenus, l'importance des projets permettent de parler d'une percée française, mais cette situation privilégiée ne pourra être maintenue que si nous contribuons au développement du pays.

Parmi les nations arabes du Proche-Orient, l'Irak a de grandes chances de réussir son décollage économique. Cependant, les projets sont si nombreux et la volonté d'aller vite si prononcée qu'on ne peut s'empêcher de penser qu'il se présentera quelques goulots d'étranglement. Mais, bien que les obstacles ne manquent pas, *les dirigeants irakiens paraissent en mesure de réussir l'action entreprise pour sortir le pays du sous-développement.* A travers les chaleureux témoignages d'amitié et les attentions nombreuses qui nous ont été prodigués nous avons eu nettement le sentiment que les autorités de Bagdad considèrent avec grande faveur le rôle que la France peut jouer dans le développement économique de l'Irak.

ANNEXES

ANNEXE I

QUELQUES CHIFFRES SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'IRAK AINSI QUE SUR LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-IRAKIENNES

I. — SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'IRAK

Taux de change : 1 dinar = 3,37 \$.

1 dinar = 16 F.F.

I-1. — P.N.B.

1969 : 830 millions de dinars

1972 : 1.250 — — —

Estimation 1974 : 2.250 — — —

dont 31 % pour le secteur agricole
28 % pour le secteur pétrolier
10 % pour le secteur industriel

Progression de 10 % par an à prix constant

Population : 11 millions d'habitants

Revenu per capita : 1969 : 276 dollars
(à prix constant)

1970 : 320 dollars

1972 : 415 dollars

1973 : 490 dollars

Estimation

1974 : 700 dollars

I-2. — Budget (1^{er} avril 1974 - 31 mars 1975).

Dépenses budget ordinaire 657,3 millions de dinars

Dépenses budget investissement 1.169,1 — — —

(plus de 4 fois supérieur à celui de
1973-1974)

Dépenses budget Sociétés d'Etat .. 1.107,1 millions de dinars

Total 2.933,4 pour 2.870 millions de recettes dont
1.525 millions de dinars de recettes
pétrolières.

I-3. — Finances publiques.

Balance des paiements excédent 1971 : 30 millions de dinars

1972 : 47 — — —

Prévision 1973 : 170 — — —

Réserves de la Banque centrale :

Mars 1974 : 633 millions de dinars (dont 59,6 millions de dinars d'or).
 Monnaie : Mars 1974 : 337 millions de dinars (dont 263 millions de dinars de circulation fiduciaire).

Quasi-monnaie 1974 : 134,5 millions de dinars

Dettes publiques 1974 : 252 millions de dinars

dont dette intérieure 108 millions dont 85 millions de bons du Trésor.
 dette extérieure 144 millions de dinars.

Prévisions des investissements pour le
 Plan Quinquennal 1975-1979 : 5 milliards de dinars

dont 1 milliard : logement, santé, éducation.

1,4 milliard : industrie.

1,36 milliard : agriculture dont 0,6 pour irrigation.

1 milliard : + transports et communications dont 0,4 pour transports.

I-4. — Production pétrolière.

1970 :	80 millions de tonnes
1971 :	87 — — —
1972 :	76 — — —
1973 :	100 — — —
Prévisions 1974 :	110 — — —
Prévisions 1976 :	200 — — —

Cette production est exportée à l'exception de 4 millions de tonnes raffinées sur place chaque année.

En 1974 la capacité de raffinage passera à 7 millions de tonnes.

I-5. — Prix du pétrole.

Brut de Kirkuk :

Prix de marché octobre-novembre 1974 11,5 dollars le baril

Brut du Golfe :

Prix affiché novembre 1974 11,678 dollars le baril

Prix de marché octobre 1974 10,86 dollars le baril

Prix de cession aux compagnies membres de l'IPC novembre 1974 9,866 dollars le baril

I-6. — Commerce extérieur.

Importations 1973 : 270,32 millions de dinars

dont 129 millions de dinars de biens d'équipement

28 millions de dinars de matières premières

72 millions de dinars de biens de consommation (42 millions de dinars de sucre et céréales).

Exportations 1973 : 32,5 millions de dinars à l'exclusion du pétrole

dont 10 millions de dinars de dattes

3,52 millions de dinars de céréales

3,66 millions de dinars de cuirs et peaux

3,4 millions de dinars de ciment.

Prévisions importations 1974 : 500 à 600 millions de dinars.

Principaux pays fournisseurs en 1973 :

U.R.S.S.	23,77	millions de dinars		
France	22,56	—	—	—
Grande-Bretagne	20,68	—	—	—
Japon	15,75	—	—	—
Tchécoslovaquie	14,93	—	—	—
U.S.A.	13	—	—	—
Belgique	11,59	—	—	—
Chine	10,84	—	—	—
Allemagne Fédérale	10,72	—	—	—
Italie	8,82	—	—	—

Principaux pays clients (à l'exclusion du pétrole) :

Liban	4,69	—	—	—
Koweït	4,05	—	—	—
Syrie	3,74	—	—	—
U.R.S.S.	2,24	—	—	—
Chine	1,86	—	—	—
Italie	1,57	—	—	—
Inde	1,43	—	—	—
U.S.A.	1,03	—	—	—
Arabie Séoudite	1	—	—	—

Pétrole compris les deux premiers pays clients sont dans l'ordre la France et l'Italie.

II. — LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-IRAKIENNES

II-1. — Accords bilatéraux.

- Accord commercial 25 septembre 1967.
- Accord aérien 16 mai 1966.
- Accord de coopération culturelle et technique juin 1969.
- Accord sur le pétrole 18 juin 1972.
- Arrangement de coopération technique dans le domaine des postes et télécommunications juillet 1972.
- Accord de coopération économique et technique du 12 mars 1974.
- Echange de lettres plusieurs fois renouvelé prévoyant 2,5 milliards de francs de crédits garantis (COFACE).

II-2. — Progression de nos exportations.

1966 :	35,8	millions de francs	13°	pays fournisseur
1967 :	61	— — —	8°	— —
1968 :	99	— — —	5°	— —
1969 :	95	— — —	5°	— —
1970 :	195	— — —	3°	— —
1971 :	262	— — —	3°	— —
1972 :	376	— — —	3°	— —
1973 :	373	— — —	2°	— —
Prévisions 1974 :	900	— — —	1 ^{er}	ou 2°

(8 mois 1974 : 652 millions de francs)

II-3. — Balance commerciale.

Compte tenu de nos achats de pétrole, la balance commerciale est déficitaire :

1971 :	de 1,342	milliards de francs
1972 :	— 1,26	— — —
1973 :	— 1,6	— — —
Prévisions 1974 :	— 4	— — —

Taux de couverture des importations par les exportations : environ 20 %.

II-4. — Part du marché irakien.

1972 : environ 6 %.

Prévisions 1974 : environ 10 %.

II-5. — Principaux postes de nos exportations.

(En millions F.)

	1969	1970	1971	1972	1973
Produits agricoles et alimentaires.....	6,7	10,4	38,2	30,1	62,8
Produits sidérurgiques.....	13,1	54,4	38,8	46,9	80
Produits des industries mécaniques et électriques.....	33,4	54,4	52,1	125	133,7
Véhicules.....	4,7	22,1	63,8	74,4	22,4
Chimie et parachimie.....	17,3	14,5	11,8	38	19,7
.....
TOTAL.....	94,7	195,2	262,1	376,2	373

II-6. — Nos achats de pétrole.

1973 : 18,56 millions de tonnes pour 2.158 millions de francs

(9,2 — — — Méditerranée

9,36 — — — Golfe).

Prévisions 1974 : 17 — — — pour 5,5 milliards de francs.

L'Irak est le deuxième fournisseur de pétrole de la France après l'Arabie Séoudite.

II-7. — Principaux succès français (1969-1974).

— MTE :

- 20 locomotives, 30 millions de francs (1969).

— YUMBO et POCLAIN :

- 500 pelles hydrauliques, 50 millions de francs.

— LMT :

- Centraux téléphoniques 58.000 lignes, 25 millions de francs (1969).

- Centraux téléphoniques pour liaison hertzienne, 29 millions de francs (1973).

- Matériel d'interconnection, 10 millions de francs (1974).

— FBT - VALOUREC - PONT-A-MOUSSON :

- 140 kms tubes pour pipeline Rumeila-Fao, 30 millions de francs (1971).

- 400 kms tubes pour pipeline Kirkuk-Méditerranée et Haditha-Rumeila, 170 millions de francs (1973).

— DEGREMONT :

Usine de traitement des eaux de la ville de Bagdad, 25 millions de francs (1972).

— SAVIEM :

Chaîne de montage de camions 2, 4, 6, 8, 10 tonnes : 2.000 camions/an puis 3.500 (1970).

— ALSTHOM :

6 turbines à gaz pour 84 millions de francs (1972).

- FIVES-CAIL-BABCOCK :
 - Extensions de deux cimenteries, 54 millions de francs (1972).
 - Cimenterie de Hamman Al-Alil, 230 millions de francs (1974).
- ENTREPOSE :
 - Extension de la capacité du pipeline Kirkuk-Méditerranée, 160 millions de francs (1973).
- SPIE-BATIGNOLLES :
 - Pose du pipeline Fao-Rumeila, 100 millions de francs (1973).
 - Pose du pipeline ERAP 100 millions de francs (1974).
 - Participation à la construction de l'usine textile d'Arbil, 60 millions de francs (1974).
- CONSTRUCTIONS METALLIQUES DE PROVENCE :
 - Réservoirs pour l'ERAP, 30 millions de francs (1974).
 - Réservoirs pour B.P.C., 30 millions de francs (1973).
 - Réservoirs pour le Terminal de Fao, 45 millions de francs (1973).
- FL-SMIDTH France :
 - Fourniture des fours pour la cimenterie de Kufa, 250 millions de francs (1974).
- CREUSOT-LOIRE ENTREPRISE :
 - Création d'une usine sidérurgique 400.000 T/an Basrah, 600 millions de francs (1973).
 - Production d'éponge de fer 1.200.000 T/an Basrah, 1.100 millions de francs (1974).
- SECIM :
 - Usine de transformation de l'aluminium, 400 millions de francs (1974).
- CGG :
 - Etude géologique aérienne du territoire irakien, 12 millions de francs (1972)
- TELSPACE :
 - Station terrestre de communications par satellite avec 2 antennes pour 41 millions de francs (1973 et 1974).
- RAYMOND CAMUS :
 - 4 usines de constructions préfabriquées, 130 millions de francs (1974).
- PONT-A-MOUSSON :
 - Fourniture de tuyaux de fonte ductile au Ministère des Municipalités, 45 millions de francs (1974).
- OCCR INTERG G :
 - Etude et réalisation de trois hôtels, 150 millions de francs (1974).
- SOGREAH :
 - Supervision des travaux du projet d'Irrigation de Kirkuk, 50 millions de francs (1974).
- CIT-ALCATEL :
 - Câble coaxial Bagdad-Basrah, 90 millions de francs (1974).

II-8. — Sociétés françaises installées en Irak.

Une trentaine de sociétés disposent d'une implantation en Irak :

CFP, Erap, Saviem, Sogreah, Renault, Farmafrance, Spie, Francolor, Entrepose, CMP, Scac, Air France, Creusot Loire, Secim, Degremont, Poclain, LMT, CGG, Cega, Forex, Sofregaz, Seri, Ign, Alsthom, Fives-Cail-Babcock, Schlumberger, Ingeroute, Raymond Camus, Pont-à-Mousson, Telspace, Cit-Alcatel, Sofrerail, Oth ; dans la plupart des cas, il s'agit d'agences créées pour la durée de la réalisation des contrats. Au total, cela représente une colonie française de près de 700 personnes.

II-9. — Les domaines susceptibles d'offrir de nouveaux débouchés à nos exportations dans les prochaines années.

- Pétrochimie et industrie chimique.
- Industrie du pétrole, raffinage.
- Production d'aluminium.
- Expansion de la sidérurgie.
- Construction automobile, assemblage de voitures et camions.
- Industries alimentaires et sucreries.
- Production de ciment blanc.
- Fonderie.
- Production et transport d'électricité (centrales thermiques, hydroélectriques et nucléaires).
- Aménagement urbain : traitement et adduction d'eau, abattoirs, traitements des ordures ménagères, etc.
- Télécommunications : câbles coaxiaux et centraux téléphoniques.
- Matériels radio et télévision.
- Etudes et réalisations d'infrastructures portuaires, aéroportuaires, routières et rail.
- Equipements sanitaires.
- Projets de mise en valeur agricole.
- Barrages.
- Fermes d'élevage.

*
**

ANNEXE II

COMMUNIQUÉ FRANCO-IRAKIEN

du 2 décembre 1974

Bagdad, 2 décembre 1974.

A l'invitation de M. Saddam Hussein, vice-président du Conseil de commandement de la révolution de la République irakienne, M. Jacques Chirac, Premier Ministre du Gouvernement de la République française, s'est rendu en visite officielle et amicale en Irak du 30 novembre au 2 décembre 1974.

M. Jacques Chirac et la délégation qui l'accompagnait ont été reçus avec tous les honneurs correspondant aux profondes relations d'amitié qui unissent les peuples des deux pays.

M. Jacques Chirac et la délégation française ont constaté durant leur visite les progrès accomplis par le Gouvernement irakien sous la conduite du parti baathiste arabe socialiste et ont apprécié les résultats obtenus par le Gouvernement irakien pour renforcer l'indépendance économique du pays et mettre les richesses nationales au service du progrès social du peuple irakien.

M. Jacques Chirac et M. Saddam Hussein se sont entretenus des relations bilatérales et des problèmes internationaux intéressant les deux pays.

Ont participé aux entretiens, du côté irakien : M. Adnan Hmdani, membre de la Direction régionale du parti et Secrétaire général du Comité d'action pour le pétrole et les accords, le Dr Saadoun Hamadi, Ministre des Affaires étrangères, M. Mohammed Sabri El Hadithi, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Salih Mehdi Ammash, Ambassadeur d'Irak en France, M. Ibrahim El Walli, Directeur général du département des Affaires politiques du Ministère des Affaires étrangères, et un certain nombre d'experts ;

— Du côté français, M. Norbert Ségard, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, M. Bernard Destremau, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Pierre Cerles, Ambassadeur de France en Irak.

Au cours des entretiens qui se sont déroulés dans un climat de grande cordialité et de confiance, les relations amicales franco-irakiennes ont été réaffirmées. Les deux parties ont constaté avec satisfaction le développement de ces relations dans l'intérêt de la France et de l'Irak. Elles ont examiné l'ensemble des problèmes qui les concernent et sont convenues de se consulter régulièrement à ce sujet.

Elles se sont trouvées d'accord pour souligner l'égal attachement des deux gouvernements aux principes de l'indépendance nationale, du respect de l'indépendance des autres Etats de la non-ingérence, ainsi que de la coopération entre tous les pays épris de paix. A cet égard, le Premier Ministre et le Vice-Président ont souligné l'importance du dialogue engagé entre les Etats européens et les Etats arabes que l'histoire a rendus complémentaires et auxquels les problèmes présents comme les perspectives d'avenir imposent, de l'avis de la France et de l'Irak, la coopération dans tous les domaines.

Les deux parties ont réaffirmé la nécessité de régler les problèmes internationaux, où qu'ils se posent, par des voix pacifiques, conformément à la Charte des Nations unies, au droit international et aux traités. La partie irakienne a exposé à la partie française les préoccupations que lui cause la situation dans la région et dans le golfe. En ce qui concerne en particulier le problème du Proche-Orient, les deux parties ont confirmé leurs propres conceptions. Elles ont marqué la nécessité du retrait des forces israéliennes des territoires occupés en vue de l'instauration d'une paix juste et durable dans le respect des droits du peuple palestinien. A ce sujet, la partie irakienne a marqué son appréciation de l'attitude française dans la question palestinienne comme sur l'ensemble des problèmes arabes.

Abordant la question de la crise de l'énergie, les deux parties ont confirmé la nécessité et l'importance d'un dialogue dans ce domaine entre pays producteurs et pays consommateurs. A cet égard, le Gouvernement irakien a indiqué qu'il avait accueilli avec faveur la proposition du Président de la République française d'une conférence multilatérale des pays producteurs et consommateurs de pétrole, compte tenu également des problèmes que posent l'inflation mondiale et les autres matières premières.

Les deux parties se sont félicitées du développement des relations économiques, industrielles et techniques des deux pays : elles ont constaté que les échanges entre la France et l'Irak avaient évolué très favorablement et avaient connu en 1974 une augmentation substantielle. Elles ont relevé avec satisfaction l'intensification de la coopération industrielle et l'effort déjà largement engagé en matière de formation du personnel et de transfert de technologie. Elles ont noté à cet égard que, pour l'exécution du plan irakien, d'importants contrats industriels ont été confiés à des entreprises françaises.

La partie irakienne a fait connaître les grandes lignes du prochain plan quinquennal et les deux parties sont convenues d'encourager une participation française en rapport avec les objectifs de ce plan. A cette fin, le Gouvernement français interviendra auprès des sociétés pour les inciter à travailler en Irak dans un esprit conforme à l'accord de coopération du 12 mars 1974.

Dans le domaine de la télévision en couleur, le Gouvernement irakien a fait connaître sa décision d'adopter le système français SECAM. En prenant acte de cette décision, les représentants français ont fait part à la partie irakienne de leur volonté d'apporter tout leur appui à la réalisation rapide de cette opération.

Il a été entendu d'autre part que la coopération en matière agricole ferait l'objet d'une attention spéciale qu'a soulignée la visite du 1^{er} au 4 novembre de M. Bonnet, Ministre français de l'Agriculture. Les deux parties ont décidé de créer un groupe de travail mixte pour les affaires agricoles, qui se réunira dans le cadre de l'accord du 12 mars 1974.

En ce qui concerne le domaine industriel et dans l'esprit de coopération qui les anime, les deux parties ont passé en revue d'une part les projets en cours de discussion, d'autre part les possibilités de coopération à plus long terme dans le domaine de l'énergie, y compris l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, dans les domaines de la pétrochimie et des activités en matière de chimie et de produits pharmaceutiques, dans ceux de l'aluminium, des télécommunications, de la construction navale, de l'aviation civile, de la construction automobile ainsi que dans le domaine hospitalier. Les deux parties ont établi un programme de coopération en ce qui concerne l'informatique et l'électronique afin de faire bénéficier la partie irakienne de la technologie mise au point par l'industrie et les laboratoires français.

A la suite des réunions tenues sous la présidence de M. Hmdani et de M. Ségard, des programmes de travail ont été mis au point dans les différentes branches indiquées ci-dessus. Il a été entendu d'autre part que le Secrétaire d'Etat français au Commerce extérieur effectuera à cet effet en 1975 un voyage spécial auquel participeront des chefs d'entreprises français.

Les deux parties se sont également félicitées de l'accord conclu le 18 novembre 1974 en matière de trafic aérien et qui est de nature à favoriser le développement des relations entre ressortissants et entreprises des deux pays.

La partie française s'est déclarée prête à apporter aux autorités irakiennes son appui à un large programme de formation technologique et professionnelle dans l'esprit du présent communiqué.

Dans le domaine culturel, les deux parties ont passé en revue l'état de la coopération entre les deux pays et ont pris note des programmes déjà mis au point sur le plan de l'enseignement supérieur, comme sur celui de la coopération technique, notamment en ce qui concerne la santé et la médecine, ainsi que la marine marchande, le pétrole et l'agriculture. Elles ont reconnu à cet égard qu'un nouvel effort pouvait être engagé en vue de parfaire les relations des deux pays, qu'il s'agisse de la connaissance de la langue ou de la formation scientifique et technique : à cet effet les autorités irakiennes adresseront au Secrétaire d'Etat français aux universités une invitation à se rendre en Irak.

Enfin, M. Jacques Chirac et la délégation qui l'accompagnait ont tenu à faire part de la grande satisfaction qu'ils ont éprouvée pour l'accueil particulièrement chaleureux qui leur a été réservé et ils ont exprimé à leurs hôtes irakiens leurs très vifs remerciements.

II. — L'IRAN

Pays au *relief* tourmenté, habité par 32 millions d'habitants répartis sur un territoire vaste comme trois fois la France, l'Iran est limité au Nord (chaîne de l'Elbrouz) et au Sud-Ouest (les Monts Zagros) par deux importants bourrelets montagneux. L'intérieur forme un plateau désertique d'une altitude moyenne de 1 200 mètres, parsemé de dépressions boueuses et salines sans écoulement vers la mer. L'Est du pays est un désert absolu.

Le *climat*, fortement pluvieux sur le versant nord de l'Elbrouz, en bordure de la mer Caspienne, devient continental et même désertique dans le reste du pays, avec de fortes variations de température (les températures moyennes à Téhéran sont de 1° en janvier et de 29°5 en juillet).

L'Iran a joué un rôle important dans l'*histoire*. Ses populations, aryennes, ont conquis tout le Moyen-Orient au *vi*^e siècle avant notre ère. L'Iran d'aujourd'hui se veut le lointain héritier de l'Empire fondé par Cyrus au *v*^e siècle avant J.-C. Au cours des âges, cet empire a connu des alternances de gloire et de décadence : l'empire perse s'est maintenu jusqu'à la conquête d'Alexandre (331-323). Par la suite, les périodes de grandeur (empire Parthe du *ii*^e siècle avant J.-C. au *iii*^e siècle après J.-C., empire sassanide du *iii*^e au *vi*^e siècle, empire samanide au *x*^e siècle) alternent avec des périodes de vassalité (conquête arabe) et des invasions ruineuses (Gengis Khan au *xiii*^e siècle, Tamerlan au *xv*^e siècle). Après la chute de la dynastie des Séfévides au *xviii*^e siècle, le pays tombe en décadence sous la dynastie des Khadjars.

La dynastie actuelle est issue du coup d'État du Colonel Pahlevi qui prit le pouvoir en 1925 sous le nom de Reza Chah. Il s'attacha à moderniser le pays auquel, en 1935, il donna son nom actuel d'Iran. Déposé par les Anglais, Reza Shah fut remplacé sur le trône par son fils, Mohammed Reza, le Chah actuel.

Après des débuts de règne agités, le souverain décida en 1953 de prendre en main les destinées de son pays. Cette année 1953 marque le début de l'ère actuelle.

L'Iran est formellement une monarchie constitutionnelle. En réalité, le Chah exerce un pouvoir absolu et la politique s'inspire essentiellement de ses directives. Les deux Chambres n'exercent qu'un pouvoir

limité sur la marche des affaires ; pendant notre séjour, le Chah a d'ailleurs annoncé la dissolution des partis politiques et leur remplacement par une organisation unique « Renouveau de l'Iran », le Premier Ministre assurant les fonctions de secrétaire général, président du Comité exécutif et président du Bureau politique de la nouvelle organisation.

L'administration est pléthorique, et le moins que l'on puisse dire est qu'elle est d'une extraordinaire complexité.

Le Chah attend, de sa politique économique une véritable régénération de son pays. Un programme social, baptisé « Révolution blanche », approuvé par référendum en 1965 s'étend à divers domaines comme l'alphabétisation des campagnes, la réforme agraire, la lutte contre la maladie, l'émancipation de la femme, l'intéressement des ouvriers aux bénéfices des entreprises.

Le pouvoir fait maintenant porter ses efforts sur l'œuvre de transformation économique. L'économie iranienne est appelée, en effet, à connaître une vive expansion, grâce à la hausse des produits pétroliers, dont le produit passe de 3 milliards de dollars en 1972 à plus de 20 milliards de dollars pour 1975.

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Les recettes tirées des hydrocarbures d'ici à 1978 doivent dépasser 100 milliards de dollars. Cette progression considérable laisse prévoir une *mutation profonde de l'économie iranienne.*

a) Le pétrole et le gaz.

L'Iran exerce, depuis la signature d'un accord en mars 1973 avec les compagnies composant l'ex-consortium des pétroles, *un contrôle effectif de l'ensemble de l'industrie pétrolière* par l'intermédiaire de la compagnie nationale (N. I. O. C.).

Avec une production de 291 millions de tonnes de brut en 1973, l'Iran fournit *le dixième de la production mondiale* et se situe au quatrième rang des pays producteurs. Cependant il prépare la relève du pétrole par le gaz, dont il possède 10 % des réserves mondiales.

La production pétrolière de l'Iran augmentera jusque vers 1981-1984 aux environs de 360/380 millions de tonnes pour décroître ensuite. Cette production sera ramenée vers 1990 au-dessous de 150 millions de tonnes par an.

En l'état actuel des choses, *l'Iran ne possède donc pas les réserves de pétrole lui permettant les hauts niveaux de production qu'il vise*, soit 350 millions de tonnes par an, pendant plus de dix à quinze ans.

Il est donc particulièrement désireux de maintenir les prix du pétrole à un niveau élevé pour profiter de revenus importants pendant la période de haute production, afin de *réaliser un ambitieux plan de développement, avant que les pays industrialisés aient pu mettre en œuvre des programmes de substitution énergétique*.

Les récentes découvertes de gaz, dont celle d'Egoco (groupement européen, dont Elf est l'opérateur et le chef de file) à Kangan, permettent de penser que le gaz tiendra une grande place dans le bilan énergétique du pays.

Mais la pierre angulaire de la politique énergétique iranienne consiste à *doter le pays d'une capacité de production d'électricité d'origine nucléaire de 23.000 mégawatts dans le courant des années 1980*.

Les ressources nouvelles tirées du pétrole ont procuré à l'Iran une situation financière confortable. L'augmentation des ressources disponibles favorise l'accélération du développement du pays, notamment dans le domaine industriel.

b) **La révision du V^e Plan** (21 mars 1973-20 mars 1978).

La révision du Plan, moins d'un an et demi après son entrée en vigueur, laisse envisager une évolution économique très rapide, puisque *l'objectif est un rythme de croissance de 25 % par an*.

Cependant, l'option de développement accéléré prise par les autorités risque d'être remise en cause par l'insuffisance de la capacité portuaire et la saturation des réseaux ferroviaires et routiers. C'est ainsi que pour répondre aux prévisions d'importations, la capacité des ports devrait être multipliée par sept d'ici à la fin du Plan.

1. L'AGRICULTURE.

Dans ce secteur, les structures de production existantes peuvent difficilement absorber la masse de crédits prévus au plan quinquennal (3,5 milliards de dollars) ; en outre, l'accent mis sur le développement de grandes unités mécanisées représente un *danger pour l'équilibre du monde rural iranien*.

2. L'INDUSTRIE.

Engagé dans un vaste effort d'industrialisation depuis 1963, l'Iran a enregistré notamment en dix ans un quadruplement de sa production

industrielle. Ce rythme va encore s'accélérer grâce aux importants suppléments de recettes attendus des ventes de pétrole et de gaz.

L'accent est mis sur les industries de base, qui sont du ressort du secteur gouvernemental ou d'entreprises aidées par la puissance publique, les activités de transformation étant du ressort du secteur privé. La mise en œuvre de ce développement accéléré repose donc essentiellement sur le secteur public qui doit jeter les bases d'une industrie puissante, notamment d'une industrie sidérurgique de taille comparable à celle de la France : les planificateurs envisagent une production de 20 millions de tonnes d'acier par an en 1983.

c) Le commerce extérieur.

Les prévisions sur l'évolution du commerce extérieur iranien sont profondément modifiées par l'augmentation des revenus pétroliers : l'option de développement industriel accéléré ouvre des perspectives nouvelles considérables. L'essentiel des achats supplémentaires va être consacré aux biens d'équipement, mais l'Iran entreprend également d'ouvrir ses frontières aux biens de consommation.

Le développement des échanges commerciaux est illustré par le tableau suivant :

(En millions de dollars.)

	1971/1972	1972/1973	1973/1974
<i>Exportations :</i>			
ordinaires	389	502	635
produits pétroliers et gaziers	2.615	3.691	5.569
TOTAL	3.004	4.193	6.204
<i>Importations :</i>			
	2.336	2.869	3.751
Balance	+ 668	+ 1.324	+ 2.453

A compter de l'exercice 1974-1975, l'excédent de la balance commerciale augmente prodigieusement et atteint près de 16 milliards de dollars. Cependant, cet excédent diminuera progressivement.

Analyse des exportations :

a) L'essentiel des exportations est représenté par le pétrole ; en 1973, l'Iran a vendu 262 millions de tonnes de pétrole à raison de 41,9 % pour le Japon, 40,7 % pour l'Europe occidentale moins la France

(pour notre pays, 4,1 %) 9,5 % pour l'Amérique du Nord et 7,4 % pour le continent asiatique.

b) Les exportations non pétrolières comportent essentiellement le coton, les tapis, les produits minéraux, les fruits.

c) Les principaux clients sont retracés dans le tableau suivant :

	1972/1973	1973/1974
	%	%
R. F. A.	13,43	16,77
U. R. S. S.	23,34	16,08
U. S. A.	9,19	8,63
Japon	5,13	6,79
Grande-Bretagne	3,31	4,63
France	1,96	3,76
Italie.....	2,31	3,69

La part de la France, qui est le sixième client, est en hausse sensible.

Les importations :

Les prévisions d'importations pour 1977-1978, fin du V^e Plan, ont été portées à 14 milliards de dollars (contre 5,5 dans la première version du Plan). Mais pour réaliser ce chiffre, il faudra remédier à l'encombrement des ports et à l'insuffisance de transports.

Les pays fournisseurs :

PAYS	1972/1973		1973/1974		% accroissement	VARIATION part de marché
	Valeur en millions \$	%	Valeur en millions \$	%		
R. F. A.	529,08	18,44	734,57	19,58	+ 38,84	+ 1,14
Japon	401,46	13,99	698,65	14,68	+ 74,02	+ 0,69
U. S. A.	476,82	16,62	489,14	13,04	+ 2,58	- 3,58
Grande-Bretagne	332,99	11,61	352,50	9,40	+ 5,86	- 2,21
U.R.S.S.	79,21	2,76	214,68	5,72	+ 171,0	+ 2,96
France	135,09	4,71	180,35	4,81	+ 33,50	+ 0,10
Italie.....	126,31	4,40	141,39	3,77	+ 11,94	- 0,63

La part de la France, si elle s'améliore légèrement, ne représente encore que 4,81 % du total des importations iraniennes. Cependant, en raison des projets de contrats en cours, des perspectives d'accroissement pourraient se concrétiser dans l'avenir et améliorer notre position par rapport à nos concurrents. En effet, le Royaume-Uni détient 10 % du marché iranien et l'Allemagne fédérale 20 %.

2. LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES FRANCO-IRANIENS

En dépit d'un développement rapide de nos exportations, le *solde négatif de notre balance commerciale avec l'Iran s'est accru sensiblement*, le taux de couverture des importations par les exportations n'étant que de 64 % en 1973. Cependant, grâce à l'impulsion donnée en 1974 aux relations bilatérales franco-iraniennes, nos entreprises s'intéressent à l'Iran davantage que par le passé. Mais, pour que leurs offres soient prises en considération, dans un marché difficile, elles ne doivent pas improviser et arriver en ordre dispersé.

a) Les importations françaises.

La place la plus importante est tenue par le pétrole, avec 91 % de nos achats en 1973, pour 11 millions de tonnes. L'Iran est notre septième fournisseur ; cependant, nos achats de pétrole iranien demeurent inférieurs à la part qui revient en propre à la Compagnie française des pétroles (C. F. P.) du fait de sa participation de 6 % dans l'ex-consortium des sociétés pétrolières étrangères opérant en Iran.

b) Les exportations françaises.

La politique d'industrialisation confère au marché iranien des caractéristiques particulières : il est nettement orienté vers l'achat des biens d'équipement nécessaires à la politique économique mise en œuvre.

Les chiffres connus de 1974 permettent de constater que la hausse des prix du pétrole provoque une dégradation importante des taux de couverture de nos importations par nos exportations. Pour l'ensemble de l'année, *le solde négatif de notre balance commerciale* devrait être de l'ordre de 1,5 milliard de francs.

Le ralentissement du rythme de progression de nos ventes confirme les difficultés que présente le marché iranien, dont les nouvelles possibilités suscitent *une concurrence accrue*.

Cependant, des espoirs d'amélioration peuvent se faire jour depuis la mise en place d'une commission franco-iranienne au niveau minis-

tériel : la première session tenue à Paris en février 1974 a donné une certaine impulsion à la coopération économique entre les deux pays.

c) Les projets franco-iraniens.

Compte tenu de sa population et de ses ambitions, l'Iran devient un marché important de plus en plus disputé, qui explique l'intérêt que lui portent les milieux d'affaires, appuyés par notre Gouvernement.

Une percée s'est produite grâce à des facteurs favorables, illustrés par la visite du Shah à Paris en juin 1974.

Les principales étapes des relations gouvernementales entre les deux pays ont été les suivantes :

- 14 octobre 1963 : accord commercial ;
- protocole financier de décembre 1963 et accords financiers de 1966, 1969, 1970 et 1971 ;
- janvier 1972, à Téhéran réunion de la Commission franco-iranienne de coopération économique et financière, présidée par M. Giscard d'Estaing, alors Ministre de l'Economie et des Finances ;
- septembre 1973 : visite à Téhéran de M. Charbonnel, alors ministre du Développement industriel ;
- 7 et 8 février 1974 à Paris : première session de la Commission mixte franco-iranienne de coopération économique, présidée par M. Ansary, Ministre de l'Économie et M. Giscard d'Estaing, alors Ministre de l'Économie et des Finances ;
- du 11 au 15 mai 1974 : visite à Téhéran d'un Comité des investisseurs français conduit par M. W. Baumgartner et comprenant une vingtaine d'industriels ;
- juin 1974 : visite en France du Shah d'Iran ;
- novembre 1974 : voyage de M. d'Ornano, Ministre de l'Industrie, à Téhéran ;
- 21 au 23 décembre 1974 : voyage de M. Chirac, Premier Ministre, à Téhéran ;

A la suite de ces contacts, un *nombre d'affaires sont d'actualité*. Parmi les très grandes, certaines ne semblent pas encore parvenues à maturité, soit que les études se poursuivent, soit que des missions d'experts se trouvent encore sur place.

Parmi les accords conclus, soulignons celui qui porte sur un dépôt auprès de la Banque de France d'un milliard de dollars, comme avance sur les paiements que fera l'Iran à l'occasion de la vente des centrales nucléaires, ainsi qu'un accord concernant la coopération nucléaire.

1. La coopération nucléaire.

Rappelons que le programme nucléaire iranien prévoit 23.000 MW d'électricité nucléaire en 1990-2000.

La coopération prévue entre les deux pays concerne la création en Iran par le Commissariat à l'Énergie atomique d'un centre de recherches nucléaires, et indépendamment d'autres réalisations industrielles, la commande à l'industrie française de centrales électronucléaires d'une puissance de 5.000 mégawatts.

En décembre 1974, la participation de l'Iran à Eurodif n° 1 a été annoncée, assortie d'un autre prêt d'un milliard de dollars, à verser en trois ans.

2. L'activité française en Iran en matière d'exploitation pétrolière et gazière.

La France a été totalement absente de cette exploitation jusqu'en 1954, date à laquelle, au sein d'un consortium, la C. F. P. (Compagnie française des pétroles) se vit attribuer 6 % des actions et de la production.

En 1966, le Groupe Elf-Aquitaine a obtenu un contrat d'agence dans lequel il joue le rôle d'entrepreneur général, rémunéré en cas de succès par un pourcentage de la production cédé à prix préférentiel. Quatre champs ont été découverts : Siri A, C, D, E, dont la production peut atteindre 5 à 10 millions de tonnes par an. Elf-Aquitaine dispose de 15 % de la production à prix préférentiel et négocie avec la N. I. O. C. (National Iranian Oil Company) l'achat de tout ou partie des 85 % restants à un prix inférieur au prix du marché.

En 1969, un deuxième contrat « agence » a été signé concernant la zone de recherche « Egoco ». Des découvertes de gaz très prometteuses ont été obtenues, notamment à Kangan où les réserves semblent d'un ordre de grandeur de 600 milliards de mètres cubes. Un projet d'exportation du gaz liquéfié à partir du golfe est à l'étude, mais les investissements nécessaires à ce projet sont considérables.

3. Les autres projets industriels :

- la télévision en couleurs,
- le métro de Téhéran,
- la construction de logements.

(Ce dernier projet important concerne deux cent mille logements et leurs équipements sportifs, culturels, sanitaires et scolaires, à construire en huit ans ; de nombreux problèmes se posent, notamment l'approvisionnement en matériaux de construction et la formation d'une main-d'œuvre spécialisée).

— En matière de communications :

- aéronautique : acquisition de deux (ou trois) Concorde, les Britanniques ayant la responsabilité de cette affaire ;
- chemin de fer : commande de turbo trains, possibilités de participation aux travaux de modernisation de la ligne de Téhéran au Golfe ;
- téléphone : sur des projets considérables (plus d'un million de lignes d'ici à mars 1976) nos industriels pensent obtenir une partie du contrat ;
- construction automobile : association de Renault avec la SAIPAC iranienne pour la fabrication de petites voitures (R 5) ;
- sidérurgie : réalisation par Creusot-Loire d'une usine d'aciers spéciaux ;
- pétrochimie : création d'un complexe pétrochimique ;
- établissement d'une unité d'amoniac ;
- création d'une flotte de navires transporteurs de produits chimiques.

— Agriculture :

des perspectives favorables se révèlent dans les domaines de l'irrigation, de l'élevage, des agro-industries et industries alimentaires. Un groupe français a été chargé de la mise en place de 28.000 vaches laitières, avec service vétérinaire.

Dans l'ensemble, nos entreprises semblent résolues à faire preuve du dynamisme qui pouvait leur avoir longtemps fait défaut. Les contrats conclus en 1974 ont à peine atteint 2 milliards, mais les perspectives concernent maintenant un chiffre d'affaires plus considérable. Leur éventuel succès dépend de multiples facteurs parmi lesquels interfèrent prix, délais, formation de personnel et apport de main-d'œuvre qualifiée.

3. LES RELATIONS CULTURELLES FRANCO-IRANIENNES

La coopération culturelle franco-iranienne se situe, par son volume financier, au quatrième rang de celle des pays du Moyen-Orient, après le Liban, l'Égypte et la Syrie. Pour 1975, le programme prévoit un montant de crédits en augmentation de plus de 20 % sur 1974, *cet important effort financier préparant un renouveau de notre coopération*, marqué par la création d'une université franco-iranienne. Autour de ce projet s'ordonne une action qui devrait entraîner un développement de l'étude de notre langue et un redressement de la situation. En effet, actuellement, si l'on excepte le lycée franco-iranien Razi, qui compte 3.000 élèves, et certaines écoles privées, le français est pratiquement absent des programmes de l'enseignement.

L'université franco-iranienne d'Hamadan, appelée à constituer l'élément moteur de notre coopération culturelle, devrait compter, vers 1980, entre 1.600 et 2.000 étudiants ; elle dispensera la majeure partie de ses enseignements en français et s'orientera vers la formation de professeurs, de cadres scientifiques et d'ingénieurs.

Souhaitons que, grâce à cet effort, la diffusion de notre langue et de notre culture connaisse un réel essor car, pour l'instant, la situation est assez préoccupante, les programmes officiels de l'enseignement secondaire ne faisant place qu'à une seule langue étrangère ; et la langue anglaise étant nécessaire pour entrer dans certaines facultés de sciences, le français est peu usité.

Un problème concomittant a été soulevé auprès de nous lors de notre séjour : celui de la présence en Iran d'une colonie française de 3.000 personnes, qui sera de l'ordre de 12.000 en 1978, avec tous les besoins scolaires que cela nécessite.

Grâce, notamment, aux efforts financiers consentis, il est nécessaire que la diffusion accrue de la langue française permette de préparer un renouveau de notre coopération culturelle.

CONCLUSIONS

De vastes moyens financiers dus à l'accroissement colossal des revenus pétroliers sont mis par l'Iran au service d'une ambition grandiose et ces moyens permettent un remodelage de la politique économique. Mais l'économie iranienne souffre de profondes disparités qui gênent la réalisation d'un processus de croissance accéléré : l'option de développement rapide risque d'être contrariée par des goulots d'étranglement tels que l'insuffisance de la capacité portuaire ou la saturation des réseaux ferroviaires et routiers ; en outre, plusieurs obstacles entravent la croissance, au niveau de l'emploi, des infrastructures, du secteur public ou du secteur commercial.

Nous avons mesuré l'effort considérable à réaliser pour aboutir à une structure moderne. *L'industrialisation devrait être accompagnée de réalisations sociales.* En effet, il apparaît actuellement que seule une minorité profite du développement économique accru, le niveau de vie de l'ensemble de la population ne s'améliorant que fort lentement.

Par ailleurs, l'aggravation des déséquilibres sociaux entraînés par les mutations brutales imposées à l'économie iranienne ne semble pas

compensée par une politique d'équipements collectifs déterminée. S'il arrive à résoudre ces difficultés, l'Iran peut être d'ici une dizaine d'années un état très industrialisé de quelque 45 millions d'habitants, au revenu moyen de 1.500 à 2.000 dollars.

Aussi, l'ampleur du programme de développement peut fournir un marché exceptionnellement dynamique, mais semé d'embûches.

Nous avons pu mesurer combien *l'Iran constitue un marché très concurrentiel et très difficile*. Nos industriels se heurtent à la vive concurrence des autres partenaires commerciaux que sont l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Japon, dont la concurrence, très dure, s'appuie sur des positions acquises supérieures aux nôtres.

En outre, lorsque les contrats sont acquis, leur exécution se heurte à quantité d'obstacles, dans un pays qui n'était pas préparé à connaître un développement aussi soudain et aussi important, puisque son lointain passé, l'un des plus prestigieux du monde, n'avait laissé depuis des siècles, ni archives, ni traditions.

Moyennant nombre de précautions, nos relations économiques avec l'Iran pourraient connaître une courbe ascendante. *Mais il faut se garder d'illusions excessives*, ne pas confondre des protocoles d'accord avec des contrats définitifs. Des perspectives bonnes, certes, exigeront probablement de longues et difficiles négociations avant de se concrétiser ; aussi les retombées favorables sur notre balance commerciale risquent d'être moins rapides qu'on pouvait le penser.

ANNEXES

ANNEXE I

ÉCHANGES COMMERCIAUX FRANCO-IRANIENS

	(En millions de F.)	
	1973	1974
	—	—
IMPORTATIONS TOTALES	1.388,7	3.401,2
dont pétrole	1.211,2	3.185,5
EXPORTATIONS TOTALES	901,3	1.242,8
industrielles	840,6	1.178,2
dont chapitres :		
73 - fer, fonte, acier	143	265,8
84 - chaudières, machines et appareils mécaniques ..	180,8	301,5
87 - véhicules	65	108,1

ANNEXE II

**IMPORTATIONS FRANÇAISES D'IRAN
(1970-1973)**

(En millions F.)

	1970	1971	1972	1973
TOTAL.....	478	829	952	1.388
— Pétrole	370	675	841	1211
— Produits non pétroliers	108	154	111	177
dont :				
Produits alimentaires.....	18	19	16 dt caviar 3,5	21 dt caviar 5,7
Produits textiles	53	72	62 dt tapis 32,1	107 dt tapis 49
Divers	37	63	33	49

ANNEXE III

EXPORTATIONS FRANÇAISES VERS L'IRAN

(En millions F.)

	1970	1971	1972	Répartition en % 1972	1973	Répartition en % 1973
Produits agricoles et ali- mentaires.....	8	30	62	10	59	6,5
Produits sidérurgiques...	56	70	79	12	143	16
Machines mécaniques et électriques	140	187	270	43	281	31,1
Automobiles et cycles ...	29	43	51	9	65	7,2
Produits chimiques.....	55	60	66	11	95	10,5
Textiles.....	37	39	40	6	61	6,7
Divers.....	49	80	52	9	197	22
Total	374	509	620	100 %	901	100 %

ANNEXE IV

EXPORTATIONS FRANÇAISES DE BIENS D'ÉQUIPEMENT VERS L'IRAN

(En milliers F.)

PRODUITS	1970	1971	1972	1973
Ouvrages en métaux	6.470	6.935	13.902	17.292
Machines-outils	3.996	7.005	7.211	9.331
Matériel de travaux publics et sidé- rurgie	14.597	28.063	31.644	48.677
Matériel de précision	15.546	15.047	13.599	18.505
Autres machines mécaniques	39.982	44.979	119.583	120.422
Matériel électrique	69.744	106.237	97.853	92.770
Tracteurs	1.985	3.446	7.059	5.220
Avions - bateaux	4.692	10.154	5.119	122.398
Total	157.012	221.866	295.970	434.615
Total de nos exportations vers l'Iran	373.732	508.671	620.161	901.389
% biens d'équipement	42 %	43,6 %	47,7 %	48,2 %

ANNEXE V

COMMUNIQUÉ FRANCO-IRANIEN

A la suite de la visite du Premier Ministre français (décembre 1974).

Sur l'invitation de M. Amir Abbas Hoveyda, Premier Ministre du Gouvernement impérial de l'Iran, M. Jacques Chirac, Premier Ministre du Gouvernement de la République française, s'est rendu en visite officielle en Iran du 21 au 23 décembre 1974 accompagné par M. Michel d'Ornano, Ministre de l'Industrie et de la Recherche et de M. Bernard Destremau, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Mme Jacques Chirac a participé à cette visite.

La visite dont le principe avait été retenu lors du séjour officiel en France, du 24 au 29 juin 1974, de leurs Majestés impériales le Shahinshah Aryamehr de l'Iran et la Shahbanou de l'Iran, est conforme au profond désir des deux pays de resserrer les liens d'étroite amitié qui les unissent et de renforcer leur coopération dans tous les domaines.

Pendant son séjour en Iran, le Premier Ministre a été reçu en audience par Sa Majesté impériale le Shahinshah Aryamehr de l'Iran. Il a eu des entretiens avec M. Amir Abbas Hoveyda, Premier Ministre du Gouvernement impérial de l'Iran, ainsi qu'avec d'autres membres du Gouvernement iranien.

Au cours de ces entretiens qui se sont déroulés dans une atmosphère des plus cordiale, les grands problèmes de la politique internationale et des relations bilatérales entre la France et l'Iran ont été examinés sous leur divers aspects. De part et d'autre ont été confirmées les vues communes des deux pays concernant l'indépendance nationale et la nécessité, pour assurer le progrès économique et social dans le monde, du développement de la coopération internationale et du maintien de la paix et de la sécurité.

Les deux délégations se sont félicitées de l'évolution récente des relations économiques entre les deux pays particulièrement depuis la visite officielle en France de Sa Majesté impériale le Shahinshah Aryamehr qui leur a donné une impulsion décisive.

Elles ont relevé avec intérêt la signature au mois de novembre, de conventions particulières pour traduire dans les faits l'accord de coopération scientifique, technique et industrielle pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire signé à Paris le 27 juin 1974, entre le Gouvernement Impérial de l'Iran et le Gouvernement de la République française. La visite du Premier Ministre a été l'occasion de poursuivre la concrétisation des orientations décrites dans l'accord susmentionné.

Au-delà des commandes déjà passées à l'industrie française de deux centrales nucléaires de 900 MWe dans le cadre d'un programme de 5.000 MWe, une coopération étroite a été établie entre l'Organisation de l'énergie atomique de l'Iran et le Commissariat à l'énergie atomique français sur la conception et la réalisation d'un centre de recherches nucléaires en Iran. De plus reprenant les objectifs de coopération dans le domaine du cycle de combustible nucléaire, l'examen des conditions d'association de l'Iran au développement de l'industrie d'enrichissement de l'uranium sur la base du procédé français de diffusion gazeuse a progressé.

Les deux délégations ont constaté avec satisfaction que les échanges entre la France et l'Iran s'étaient sensiblement développés en 1974, que la coopération industrielle s'était traduite par la création de plusieurs sociétés mixtes franco-iraniennes et que l'industrie française s'intéressait maintenant à de larges secteurs du Plan iranien.

Les deux délégations ont examiné les perspectives de coopération économique à court terme et à moyen terme.

Elles ont souligné l'intérêt qu'elles portaient au développement de la coopération franco-iranienne dans les domaines du pétrole et du gaz. Elles ont constaté que des progrès importants avaient été accomplis grâce aux programmes d'exploration et de développement confiés à des sociétés françaises. S'agissant du gaz, les deux parties ont noté l'importance du programme d'exploration entrepris par le groupe EGOCO dont l'opérateur est la Société Elf-Aquitaine. La coopération franco-iranienne pourra se développer, en fonction des résultats obtenus, pour l'exportation du gaz produit, selon des modalités qui sont actuellement en cours d'étude et qui comportent notamment la construction d'une usine de liquéfaction.

La partie iranienne a fait connaître la décision de son Gouvernement de recourir au procédé SECAM pour l'équipement du réseau de télévision en couleurs de l'Iran. La France apportera son concours pour la formation des techniciens iraniens et le développement de l'industrie électronique en Iran, en particulier en ce qui concerne la fabrication d'émetteurs de télévision et de radiodiffusion. Les deux pays coopéreront pour la création en Iran d'un centre de recherche technique dans le domaine de la radiodiffusion et de la télévision.

Les deux délégations ont noté avec satisfaction la décision prise par les autorités iraniennes de choisir la R.A.T.P. et sa filiale d'ingénierie Sofretu comme ingénieurs-conseils et d'avoir recours à un groupe d'entreprises et d'industriels français et iraniens pour la réalisation du métro de Téhéran.

En outre ont été signés, en présence des ministres concernés, les contrats de fournitures de rames de turbotrain par la Société Anf-Granceco et de constitution entre la Société nationale iranienne de l'industrie sidérurgique, la Banque de développement industriel et minier et Creusot-Loire d'une nouvelle société de production d'aciers spéciaux.

Les deux délégations ont par ailleurs pris note de l'accord d'association conclu entre la Société nationale pétrochimie et Gazocéan pour la création d'une société de transports de divers produits pétrochimiques liquides.

Les deux délégations ont enfin fait le point de l'état d'avancement des autres grands projets industriels auxquels les sociétés françaises sont susceptibles de participer dans un délai rapproché.

Les deux délégations ont décidé d'engager dans les différents domaines de la construction une coopération particulièrement active. L'objectif de cette coopération est de construire en Iran d'ici la fin du VI^e Plan de développement iranien 200.000 logements et les bâtiments publics ou sociaux les accompagnant, ainsi qu'une participation française dans la réalisation du programme général d'équipement hospitalier de l'Iran... Deux sites ont été désignés comme première étape de cette coopération en matière de logement et des équipements publics et sociaux. Le Gouvernement français facilitera la sélection par les autorités iraniennes de contractants français de qualité, susceptibles de mettre en œuvre les procédés technologiques et les systèmes industrialisés les plus avancés. Il apportera de plus sa coopération technique en différents domaines tels que formation professionnelle, réglementation et contrôle techniques, mise en place d'industries de la construction et recherche.

Dans le domaine de l'agriculture et des industries agro-alimentaire, le Gouvernement français et le Gouvernement iranien sont convenus de favoriser une étroite coopération et de développer les échanges.

L'Iran achètera pendant cinq ans d'importantes quantités de produits agricoles en France. Les fournitures porteront notamment sur des céréales, des produits laitiers et de la viande.

Le Gouvernement français développera la participation de l'agriculture française à des opérations conjointes intéressant soit le développement agricole de l'Iran, soit le transport, le conditionnement, la transformation et la distribution des produits agricoles fournis à l'Iran. Le Gouvernement français coopérera en outre avec le Gouvernement iranien dans l'exécution du programme d'alimentation gratuit que ce dernier a organisé au profit des écoles de l'Iran.

Les deux gouvernements étudieront conjointement la possibilité de créer en France des entreprises dans le domaine agro-alimentaire.

Le Ministre de l'Agriculture viendra à bref délai en Iran pour étudier la mise en œuvre de la coopération ainsi prévue.

Le Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur se rendra prochainement en Iran à la tête d'une délégation d'industriels afin d'étudier avec les autorités iraniennes les domaines dans lesquels la coopération industrielle entre les deux pays pourrait être étendue et diversifiée.

Enfin les deux pays développeront leur coopération dans les pays tiers dans le but de participer ensemble aux projets de développement agricole, minier et industriel.

Les deux Premiers Ministres ont évoqué le problème des relations entre l'Iran et la Communauté économique européenne et sont tombés d'accord pour que, dans le contexte économique mondial actuel, des efforts soient faits pour utiliser pleinement toutes les possibilités existantes en vue du développement des relations économiques entre l'Iran et la Communauté économique européenne. Dans cet esprit, la partie française a indiqué qu'elle était disposée à prendre l'initiative de soutenir pleinement la conclusion d'un accord mutuellement satisfaisant permettant le développement des relations préférentielles entre l'Iran et la CEE.

Les deux délégations ont constaté avec satisfaction le renouveau depuis quelques années des relations culturelles et de coopération scientifique et technique entre les deux pays. Elles entendent poursuivre leur effort dans cette voie, en l'adaptant aux besoins du monde moderne qui exige toujours davantage des échanges techniques et scientifiques.

Les deux parties sont convenues de renforcer leur coopération pour l'établissement de l'université Bu-Ali Sina de Hamadan et ont exprimé l'espoir que les difficultés existant en ce qui concerne la mise à disposition de professeurs français pour l'enseignement en Iran pourront être levées.

Elles ont également indiqué leur intérêt pour une extension de leur coopération pour le développement de centres de formation professionnelle dans tous les domaines de l'activité technique y compris le secteur des services et la formation des instructeurs.

Les deux Gouvernements s'efforceront de favoriser les relations entre les universités et centres de recherches français et iraniens et entre les organismes spécialisés.

Il a été convenu que les autorités françaises compétentes discuteront avec leurs homologues iraniens de la mise au point d'un programme conjoint de coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle. Les Ministres français de l'Éducation et du Travail se rendront en Iran à cet effet.

La partie française a indiqué qu'elle était très sensible aux efforts déployés par les autorités iraniennes pour développer l'enseignement du Français et elle a confirmé sa volonté de s'y associer dans toute la mesure de ses moyens.

La partie iranienne a informé la partie française de l'intention de l'Office de la radio-télévision iranienne d'organiser des émissions quotidiennes d'enseignement du Français à la télévision. La partie française apportera son concours à cet enseignement.

•

III. — L'INDE

La conjoncture présente a conduit notre commission à s'interroger sur les problèmes nombreux et difficiles qu'elle peut poser à un pays du tiers-monde tel que l'Inde. Quelles mesures d'adaptation ce pays a-t-il dû prendre, quelles solutions à longue échéance commencent à se dessiner, telles sont quelques-unes des questions sur lesquelles nous avons souhaité recueillir des informations après avoir fait, au cours d'un très bref passage à New-Delhi, le point sur nos relations avec ce pays de vieille civilisation, animé par un idéal démocratique analogue au nôtre, auquel nous avons souhaité apporter un message de sympathie et d'amitié.

Rappelons brièvement que l'Inde, très anciennement civilisée, fut à plusieurs reprises envahie par des conquérants tels que les Grecs, les Arabes, les Mongols, qui y ont laissé leurs empreintes successives.

L'Angleterre, après avoir évincé la France des Indes à la suite de la guerre de Sept ans, s'en était assuré pour un siècle la domination. Mais des mouvements nationalistes, qui naquirent vers 1885, se manifestèrent par des violences et des troubles, puis ensuite par la désobéissance civile, forme de résistance non violente préconisée par Gandhi.

Le problème de l'antagonisme entre Hindous et Musulmans a compliqué la réalisation pratique de l'indépendance, acquise en 1947. La Conférence du Commonwealth d'avril 1949 a défini le nouveau statut politique de l'Inde, république souveraine et indépendante, membre du Commonwealth. Son président (assisté d'un vice-président, qui est le président de la Chambre Haute) est élu par le Parlement et les représentants des Etats. Le pouvoir législatif appartient à deux chambres, le Lok Sabha ou Chambre du Peuple, et le Rajya Sabha ou Chambre des Etats ; l'Union Indienne est une république fédérale qui compte vingt et un Etats et dix territoires, chaque Etat disposant de son Parlement et de son Gouvernement. Le gouvernement central, nommé par le Président de la République sur proposition du Premier Ministre, est responsable devant la Chambre du Peuple.

Au lendemain de la victoire de 1971 sur le Pakistan, Mme Indira Gandhi et le Nouveau Congrès se sont trouvés au sommet de leur popularité : depuis mars 1971, le Congrès détient plus des deux tiers des sièges au Parlement central. Cependant, des crises internes menacent l'apparente unité de la grande famille congressiste.

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Le gouvernement doit faire face à des difficultés économiques et agricoles persistantes, aggravées par la crise de l'énergie. Mme Gandhi tente énergiquement de remédier aux difficultés que connaît le pays en faisant porter ses efforts sur les secteurs touchés par la conjoncture, à savoir :

- la conclusion d'accords avec l'Iran, l'Irak et l'Arabie saoudite, principaux fournisseurs des 16 millions de tonnes de *pétrole* importés annuellement au prix de 1 milliard de dollars, soit l'équivalent de 70 % des exportations indiennes génératrices de devises ;
- la stimulation du *commerce extérieur* en vue de couvrir, entre autres, les importations massives de céréales (5 à 6 millions de tonnes), nécessaires cette année encore à l'alimentation du pays ;
- la *lutte contre l'inflation* : nos interlocuteurs ont souligné les résultats encourageants du plan anti-inflation, fondé sur une sévère restriction du crédit ; le taux d'inflation est passé de 30 % l'an passé à 13 % cette année, mais ce problème reste au premier plan de l'actualité.

La hausse des matières premières, des engrais et des biens d'équipement que l'Inde importe s'est traduite par une vive pression sur les prix intérieurs et a menacé l'équilibre de la balance commerciale.

L'énergie constitue un des principaux goulots d'étranglement pour le développement du pays.

Les importations de produits pétroliers vont, à elles seules, représenter 40 % de la valeur des importations contre 10 % les années précédentes. Certaines recherches pétrolières *off shore* se révèlent prometteuses (1) ; par ailleurs, une intensification de la production charbonnière pourrait résoudre partiellement le problème de l'énergie. L'Inde possède en effet des réserves importantes, de l'ordre de 125 milliards de tonnes, la production prévue pour 1975 étant de 88 millions de tonnes. Dans l'attente de l'exploration des nouveaux gisements

(1) Des forages au large de Bombay permettraient d'extraire de 10 à 14 millions de tonnes dès 1979, les réserves explorables de l'ensemble de la structure pouvant être évaluées à 10 milliards de tonnes.

pétroliers, le financement des achats s'effectue en Iran grâce à un crédit de 500 millions de dollars à 2,5 % remboursables en cinq ans, et en Irak grâce à un crédit qui serait de 100 millions de dollars remboursables en dix ans. En tout état de cause, nous n'avons pas retiré de nos entretiens l'impression que la crise pétrolière constituait une préoccupation majeure pour les dirigeants indiens. L'Inde produirait probablement 30 millions de tonnes de produits pétroliers dans six à sept ans, qui lui permettraient d'assurer son autonomie. Actuellement, ces produits forment 30 % de la consommation d'énergie commerciale, le charbon 60 % et l'électricité, d'origine hydraulique ou nucléaire, 10 %.

La production industrielle a connu en 1974-1975 une croissance de 3,5 % ; il s'agit donc d'une augmentation modérée, bien qu'une augmentation sur l'année précédente, cette modération étant la conséquence du ralentissement des investissements, dû aux mesures anti-inflation telles que la diminution des crédits publics.

Cependant, l'infrastructure industrielle indienne est relativement étoffée pour un pays en voie de développement : le niveau de la technologie constitue un potentiel qui permettrait d'atteindre un niveau de production satisfaisant.

Soulignons, dans un domaine voisin, que l'Inde constitue un réservoir considérable de scientifiques, ingénieurs et techniciens (l'Iran a d'ailleurs exprimé le désir de recruter du personnel indien qualifié pour réaliser ses projets industriels : cinq cents ingénieurs et quatre cents cinquante médecins devraient quitter l'Inde prochainement pour se rendre en Iran).

Dans le domaine agricole, l'Inde a réalisé d'importants progrès : au cours des derniers quinze ans, la production alimentaire a doublé grâce à divers facteurs tels que l'emploi d'engrais chimiques, le développement de l'irrigation, l'utilisation de semences à haut rendement, l'application d'une politique de prix agricoles et de crédit. Cependant, au cours de l'année fiscale 1974-1975 qui s'est terminée le 31 mars, la production agricole a stagné avec 104 millions de tonnes. Le rapport économique précise : « l'agriculture indienne marque le pas par rapport à la croissance qu'elle avait connue dans les années soixante ». Pour compenser l'écart entre l'offre et la demande, *les importations ont atteint 5 millions de tonnes pendant l'année 1974-1975.*

La production de grains alimentaires (céréales telles que riz, blé, millet et légumineuses) a cependant augmenté depuis l'indépendance, d'un taux de 3,5 % par an, soit à un rythme supérieur à la croissance démographique, qui est de 2,2 % par an. Mais on assiste à un essouffement de la production. Une progression des investissements permettrait l'augmentation de la production agricole, les rendements actuels étant susceptibles d'accroissement. On note en tout cas un renouveau

d'intérêt porté à l'agriculture : les milieux dirigeants prennent de plus en plus conscience que *la clé des problèmes économiques et sociaux réside dans la solution de la question agricole.*

Mais, donnée permanente de l'économie indienne, élément d'une redoutable incertitude, l'influence de la mousson garde son importance primordiale : une mauvaise orientation des vents risque de remettre en cause l'importance des récoltes, et par voie de conséquence, l'équilibre de la balance commerciale.

Le déficit commercial s'est accentué au cours de l'année 1974-1975, la cause essentielle de ce déficit incombant à la hausse des prix des principales importations : grains alimentaires et hydrocarbures (3,37 milliards de roupies soit 1,9 milliard de francs français de déficit pour les sept premiers mois de l'année 1974-1975).

Mais la hausse des prix des grands produits d'exportation pourrait contribuer à résorber ce déficit : un faible accroissement de la production de l'Inde, qui est le premier producteur mondial d'huiles végétales, de sucre brut, de thé, de tourteaux, de textiles de jute et de coton, doit contribuer à ramener le déficit à un niveau acceptable.

Le commerce extérieur de l'Inde est géographiquement très concentré, plus de la moitié de ses échanges extérieurs étant réalisée avec cinq pays, à savoir les USA (13 %), le Royaume-Uni (11 %), l'URSS (11 %), le Japon (10 %) et la République fédérale d'Allemagne (6 %).

La France est passée au neuvième rang des pays clients de l'Inde (elle était le treizième en 1971-1972) et au huitième rang des pays fournisseurs.

La structure des échanges extérieurs de l'Inde est caractérisée par :

- un large excédent de certains produits de l'agriculture, dû à l'importance des ventes de thé qui représentent 7,9 % des exportations indiennes ;
- un déficit du poste énergie et matières premières ;
- un déficit du poste des demi-produits, dû en partie à une sous-utilisation des capacités de production de l'industrie ;
- un excédent en matière de produits finis (32 % de ses exportations contre 29,6 % de ses importations), les ventes se composant essentiellement d'articles textiles et les achats comprenant essentiellement des biens d'équipement.

2. LE COMMERCE FRANCO-INDIEN

Il demeure modeste et ne représente que 1,5 à 2 % des échanges extérieurs de l'Inde. Il a cependant triplé en trois ans, passant entre 1970 et 1973 de 353 à 994 millions de francs. Les exportations françaises vers l'Inde, qui se sont élevées à 480 millions de francs en 1973 contre 131 en 1970, consistent surtout en biens d'équipement et demi-produits. Les importations en provenance de l'Inde, qui s'élèvent à 516 millions de francs en 1973 contre 222 en 1970, comprennent essentiellement des produits de base mais aussi des produits élaborés, notamment des textiles. Depuis 1969, la balance commerciale est créditrice en faveur de l'Inde.

Bien que modeste, le développement rapide des échanges s'explique par un rattrapage dans l'utilisation des crédits d'aide, sous-utilisés pendant de nombreuses années, et par l'augmentation de ces crédits. Il s'explique aussi par le développement industriel de l'Inde et par une meilleure connaissance par nos exportateurs des possibilités du marché.

Cependant, notre présence commerciale et industrielle demeure limitée et elle pourrait être développée, compte tenu des possibilités économiques de l'Inde qui en fait une puissance industrielle d'un certain rang.

3. L'AIDE FINANCIÈRE FRANÇAISE

Rappelons qu'un Consortium international d'aide à l'Inde avait été créé en 1958 sous l'égide de la Banque mondiale. La France y participe depuis 1961 et, depuis cette date, le montant de notre contribution représente 2 milliards de francs.

L'aide française a revêtu diverses formes :

- les protocoles financiers annuels ;
- les accords spéciaux conclus hors Consortium pour le financement de projets particuliers ;
- un accord pluriannuel pour le refinancement de la dette indienne.

Au cours de ces dernières années, notre aide s'est sensiblement accrue, les facilités accordées passant de 150 millions de francs pour l'exercice 1971-1972, à 315 millions de francs pour l'exercice 1975-1976 ;

un crédit exceptionnel, hors protocole, d'un montant de 300 millions de francs, a été mis à la disposition du gouvernement indien pour permettre la réalisation d'une usine d'engrais. Les facilités financières que nous avons accordées, qui représentent 5 % des crédits fournis par le Consortium, ont permis de construire des usines de produits chimiques, une raffinerie de pétrole, deux usines d'eau lourde, deux usines d'aciers spéciaux, une usine de papier, une centrale thermique et une usine de polyéthylène.

Le dernier accord, conclu le 7 février 1975, associe, selon les procédures françaises habituelles, des prêts du Trésor consentis à des conditions de faveur et des crédits privés garantis.

L'aide annuelle augmente sensiblement, et elle se caractérise par un assouplissement des conditions d'utilisation et un adoucissement des conditions financières. Malgré cette évolution, *l'aide française demeure d'un coût financier plus élevé pour l'Inde que l'aide des autres principaux pays du consortium*. Nos interlocuteurs ont souhaité que la part de contrats de gouvernement à gouvernement soit accrue par rapport aux contrats privés, et passe de 50 à 75 % ; ils ont souhaité également qu'une partie de l'assistance soit libéralisée, c'est-à-dire indépendante du problème des devises.

4. LA COOPÉRATION INDUSTRIELLE ET TECHNIQUE

Cette coopération s'opère par une intervention directe des pouvoirs publics et par des accords entre firmes privées. Les investissements français en Inde ne représentent certes que 3 % des investissements étrangers ; cependant, une centaine d'entreprises françaises ont conclu des accords avec des sociétés indiennes et la technique française, bien connue dans les secteurs des locomotives électriques, de la construction électrique, est également appréciée dans les domaines de la pétrochimie, des engrais, des aciers spéciaux.

5. LES RELATIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES

Les relations culturelles et scientifiques sont régies par un accord de coopération de 1966. Nos rapports demeurent limités en matière d'enseignement, leur niveau étant à la mesure de la place tenue par notre langue dans le système scolaire et universitaire indien. Comme on ne peut concevoir de coopération là où se dresse l'obstacle de la langue, nos interlocuteurs ont mis l'accent sur leur désir de voir accru

notre effort de développement de coopération culturelle et d'enseignement du français.

La coopération nucléaire s'est activement développée, en matière de surrégénérateurs et d'usines d'eau lourde. Mais cette coopération est limitée, par le volume de crédits d'une part, et par la position du Gouvernement français en matière de non prolifération, d'autre part.

Enfin, la coopération mise en œuvre dans le domaine spatial se limite à des échanges de techniciens et d'informations.

**

CONCLUSIONS

Au cours d'un trop bref passage, nous avons pu apprécier l'action économique de la France en Inde qui tend à accroître nos débouchés commerciaux et à assurer le rayonnement des techniques françaises, mais aussi à aider au développement de l'Inde ; du côté indien, la politique est de limiter l'intervention étrangère, soit aux secteurs prioritaires en fonction du développement planifié du pays, soit à l'accroissement de son potentiel scientifique et technique.

L'action économique de la France, bien que modeste, revêt des formes variées.

Grâce à l'aide financière que nous apportons, nos techniques sont mieux connues, notamment dans les secteurs de pointe ; mais la faiblesse des échanges commerciaux franco-indiens reste caractéristique, provoquée essentiellement par la protection du marché indien, sa réglementation restrictive et la pénurie en moyens de paiement. A certaines conditions, telles que le développement d'accords de coopération, notre action pourrait être accrue. *Nos interlocuteurs indiens l'ont vivement souhaité et ont envisagé diverses mesures telles que le développement des contacts, l'échange de délégations, l'organisation de foires.* Cette coopération constitue, certes, un pari sur le potentiel de ce pays. En effet, si l'Inde traditionnelle subit le poids écrasant du passé, de la pauvreté, du sous-emploi, il naît un pays moderne, en passe de sortir du sous-développement.

En une génération, des tabous ont été vaincus, les méthodes modernes de production ont été admises. Malgré les difficultés alimentaires, la faible progression de l'industrie et un taux d'expansion démographique soutenu, la croissance du revenu par tête, bien que très lente, se poursuit.

Aussi ne semble-t-il plus de mise d'admettre sans examen le caractère inéluctable de la misère qui accable encore trop d'Indiens.

ANNEXES

ANNEXE I

RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-INDIENNES

Depuis 1961, et pour se conformer aux objectifs fixés par le club de Washington, la France a régulièrement apporté une aide financière au Gouvernement indien en vue de l'aider dans la réalisation de son plan de développement.

En 1974, les crédits gouvernementaux consentis à l'Inde ont atteint 412,1 millions de francs (dont 60 millions de francs pour la recherche atomique et spatiale). Ces crédits ont été affectés au financement des opérations suivantes : construction d'une usine à papier à Assam, construction et savoir-faire pour une usine de polyéthylène à Baroda (Société Technip, procédé ATO), ingénierie d'une usine de traitement du gaz, équipements destinés à l'usine d'engrais de Haldia (Air Liquide) ainsi que pour l'importation, en Inde, de biens d'équipements, de matières premières, d'acier, d'engrais.

Enfin, un crédit exceptionnel — dit « hors protocole » — d'un montant de 300 millions de francs a été mis à la disposition du Gouvernement indien en vue de permettre la réalisation, par Creusot-Loire, d'une usine d'engrais à Paradeep.

Il convient de rappeler que ces crédits ne sont, en général, pas utilisés dans leur totalité ; à ce jour, il apparaît un solde disponible de 286 millions de francs — crédit exceptionnel non inclus.

D'autre part, le Gouvernement indien, qui, à diverses reprises avait réclamé et obtenu la venue de missions industrielles en France, n'a formulé, à cette occasion, que des demandes de crédits à long terme et à très faible taux d'intérêt tout en continuant d'appliquer simultanément un strict régime contingentaire sur les importations.

ANNEXE II

ÉCHANGES COMMERCIAUX FRANCO-INDIENS

(En millions de F.)

	1973	1974
IMPORTATIONS TOTALES	516	677,1
industrielles	409	513,1
dont chapitres :		
41 - peaux et cuirs	146,9	115,5
55 - coton	23,4	36,0
57 - textiles synthétiques	10,7	21,9
61 - vêtements et accessoires de vêtements en tissus	26,2	50,9
71 - perles, pierres et métaux précieux	79	173,4
EXPORTATIONS TOTALES	480,7	530,3
industrielles	465,5	511,5
dont chapitres :		
84 - machines et appareils mécaniques	198	131,4
85 - machines et appareils électriques	80	75,3
90 - instruments d'optique et mesure	10,2	18,9

ÉCHANGES FRANCO-INDIENS

Les échanges entre la France et l'Inde ont triplé en trois ans, passant de 300 millions de francs en 1971 à 997 millions de francs en 1973.

La France importe surtout des cuirs et peaux et des pierres précieuses. Ces deux postes représentent 47,6 % de nos importations en provenance de l'Inde.

Les ventes françaises se sont élevées à 481 millions de francs en 1973, faisant progresser notre part du marché indien de 2 % (1971-1972) à 3 % (1972-1973).

ANNEXE III

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES FRANCO-INDIENS
DEPUIS LA FIN DU TROISIÈME PLAN (1966)

Statistiques françaises¹ (année légale).

(En millions F.)

ANNÉE	EXPORTATIONS françaises FOB à destination de l'Inde	IMPORTATIONS françaises CAF en provenance de l'Inde	TAUX DE couverture
			(En pourcentage.)
1966.....	300	174	172
1967.....	236	157	150
1968.....	198	169	117
1969.....	156	240	65
1970.....	137	225	61
1971.....	229	265	86,5
1972.....	340	363	93,6
1973.....	481	516	93,2

Source : Direction générale des Douanes.

ANNEXE IV

CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE PAR GRANDES RÉGIONS ÉCONOMIQUES
DES EXPORTATIONS INDIENNES

(En millions de roubles.)

	%	1972-1973	%	%	1971-1972	%
I. — Pays occidentaux.						
1. Europe de l'Ouest	21, 8	4 628		19, 4	3 117	
dont :						
Royaume-Uni	8, 8	»		10, 8	»	
R. F. A.	3, 2	»		2, 4	»	
France	2, 3	»		1, 5	»	
2. Amérique du Nord	15, 4	3 035		19, 0	3 021	
dont :						
U. S. A.	14, 0	»		16, 5	»	
3. Japon	11, 1	2 167		11, 6	1 817	
Total en pourcentage.			48, 3			50, 0
II. Pays de l'Est	24, 0	4 694		21, 4	3 434	
dont :						
U. R. S. S.	15, 7	»	24, 0	13, 4	»	21, 4
III. — Pays exportateurs de pétrole (Iran, Koweït, Arabie Séoudite)	2, 6	515		2, 5	414	
Total			2, 6			2, 5
Grand Total			74, 9			73, 9

ANNEXE V

CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE PAR GRANDES RÉGIONS ÉCONOMIQUES
DES IMPORTATIONS INDIENNES

(En millions de roupies.)

	%	1972-1973	%	%	1971-1972	%
I. — PAYS OCCIDENTAUX						
1. Europe de l'Ouest	32,5	5.835		27,6	5.045	
dont :						
Royaume-Uni.....	12,5	»		11,9	»	
R.F.A.....	9	»		6,8	»	
France.....	3	»		2	»	
2. Amérique du Nord ...	18,4	3.296		29,2	5.320	
dont :						
U.S.A.....	12,5	»		23	»	
3. Japon.....	9,5	1.702		8,9	1.616	
Total pays occidentaux.....			60,4			65,7
II. — PAYS DE L'EST	12,1	2.178		11,4	2.094	
dont :						
U.R.S.S.....	5,9	»		4,5	»	
Total pays de l'Est			12,1			11,4
III. — PAYS EXPORTATEURS DE PÉTROLE (Iran, Koweït, Arabie Séoudite).....	11	1.989		9,9	1.818	
Total.....			11			9,9
Grand Total.....			83,5			87

ANNEXE VI

PRINCIPALES EXPORTATIONS INDIENNES EN POURCENTAGE DU TOTAL
DES EXPORTATIONS

	1961-1962	1970-1971	1971-1972	1972-1973
I. — AGRICULTURE	n. c.	9,7	n. c.	28,5
Thé (074)	18,6	9,7	10	7,9
Fruits et légumes (05)	n. c.	4,3	4,1	4,1
Tourteaux (081)	2,6	3,9	2,8	4
Céréales (04)	n. c.	n. c.	n. c.	4
Tabac (12)	2,3	2,1	2,7	3,2
Produits de la mer (03)	n. c.	2	2,6	2,7
Épices (075)	2,7	2,5	2,3	2,2
Sucre (06) et café (071)	n. c.	1,9	2	2,3
Divers	n. c.	n. c.	n. c.	2,8
II. — ÉNERGIE	n. c.	n. c.	n. c.	1,8
III. — MATIÈRES PREMIÈRES				12,6
Minerai de fer et concen- trés (281)	2,6	7,7	6,7	5,6
Fibres textiles brutes (26)	3,1	1,8	2,4	1,9
Divers	n. c.	n. c.	n. c.	5,3
IV. — DEMI-PRODUITS				29,6
Articles de jute (6591-92)	8,2	5	6,4	8,5
Produits textiles: fils, filés, tissus (651 à 657)	n. c.	6,2	4	4,2
Peaux et cuirs (611)	3,9	4,7	5,8	8,7
Produits sidérurgiques (67)	n. c.	5,9	2,6	1,2
Perles et pierres précieuses (667)	n. c.	2,7	3,3	3,9
Divers	n. c.	n. c.	n. c.	3,9
V. — PRODUITS FINIS				32
Articles confectionnés en jute (6593-94)	13,2	7,4	10,4	12,6
Articles de coton (658)	7,4	6,4	6,4	6,4
Produits industriels divers (7 et 812)	n. c.	4,9	4,5	4,3
Vêtements (84)	n. c.	2	2,2	2,8
Divers	n. c.	n. c.	n. c.	5,9
DIVERS	35,4	18,9	18,4	
	100	100	100	100

ANNEXE VII

PRINCIPALES IMPORTATIONS INDIENNES EN POURCENTAGE DU TOTAL
DES IMPORTATIONS

	1961-1962	1970-1971	1971-1972	1972-1973
I. — <i>Agriculture</i>	n. c.	n. c.	n. c.	9,9
Céréales (04)	9,3	13,1	7,2	4,5
Divers	n. c.	n. c.	n. c.	5,4
II. — <i>Energie</i> (3)	9,2	8,4	10,7	11,3
III. — <i>Matières premières</i>	n. c.	n. c.	n. c.	14,6
Coton brut (263)	6	6,1	6,3	5
Divers	n. c.	n. c.	n. c.	9,6
IV. — <i>Demi-produits</i>	n. c.	n. c.	n. c.	34,6
Fer et acier (67)	9,8	9,1	13,1	12
Produits chimiques (5 excepté 54 et 56) non compris produits pharmaceutiques et engrais	3,4	6,5	6	7,6
Engrais (56)	1,4	3,8	4,5	5
Papier et carton (64)	1,5	1,5	1,9	1,7
Divers	n. c.	n. c.	n. c.	8,3
V. — <i>Produits finis</i>	n. c.	n. c.	n. c.	29,6
Equipements mécaniques et électriques (71 et 72)	28,4	20,1	20,4	21,88
Matériel de transport (73) ...	5,2	3,6	4,7	4,2
Produits médicaux et pharmaceutiques (59)	1	1,5	1,5	1,1
Divers	—	—	—	2,5

**QUELQUES OBSERVATIONS PARTICULIÈRES
DU RAPPORTEUR SPÉCIAL DU BUDGET
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Votre Rapporteur spécial du budget des Affaires étrangères a pu, au cours de cette mission, faire plusieurs remarques qu'il pense utile de présenter dans ce rapport :

- Du fait du développement important et subit de leur rôle et de leur activité, certaines ambassades souffrent de sous-équipement. Il serait judicieux d'étoffer provisoirement en personnel celles d'entre elles qui connaissent un afflux de responsabilités nouvelles. Une politique de personnel souple et judicieuse permettrait de pallier certaines des difficultés observées.
- Nombre de services de nos ambassades sont confrontés à des problèmes de locaux du fait, notamment, du prix élevé des locations. Un examen attentif du problème devrait permettre de faire face aux situations les plus graves.
- Enfin, compte tenu, notamment, des difficultés précédentes, pourrait-on suggérer la création d'un Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, chargé de la gestion du personnel, du fonctionnement des ambassades et de l'administration, afin de décharger le Ministre des problèmes purement administratifs ?